



Le 23 novembre 2018, Hôtel du département de la Gironde, Bordeaux

Troisième colloque national

« **Les territoires, acteurs de la lutte contre la précarité
énergétique** »



I. Table des matières

I.	OUVERTURE	4
II.	LES AVANCÉES DE L'ONPE	12
III.	LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE MÉNAGES	17
IV.	L'ÉVOLUTION DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : LES NOUVEAUX INDICATEURS	21
V.	TABLE RONDE : LES NOUVEAUX INSTRUMENTS DE POLITIQUE PUBLIQUE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN FRANCE.....	28
VI.	ATELIER 1 : LE REPÉRAGE	44
	1. Un travail indispensable qui reste difficile.....	45
	2. Le rôle des réseaux multi-partenariaux locaux	45
	3. Aller à la rencontre des « invisibles ».....	47
	4. L'importance de l'action en aval.....	49
	5. Articuler massification et travail en finesse	50
VII.	ATELIER 2 : DISPOSITIFS D'AIDES ET MESURES SOCIALES	52
	1. Un développement récent des mesures visant la précarité énergétique en France	53
	2. Le rôle structurant des aides du FSL et de la CAF	54
	3. Apporter des avances sur subventions pour déclencher les travaux.....	56
	4. Une ingénierie financière qui reste très complexe	57
	5. Les pistes ouvertes par le microcrédit.....	58
VIII.	ATELIER 3 : ACCOMPAGNEMENT ET TRAVAUX	60
	1. Des programmes nationaux pour financer la lutte contre la précarité énergétique	61
	2. Des dispositifs territoriaux d'accompagnement intégrés	62
	3. L'approche de l'auto-réhabilitation accompagnée	64
	4. Un accompagnement strictement indispensable pour sortir de l'habitat indigne	65
	5. Perspectives issues de l'atelier	66
IX.	ATELIER 4 : SENSIBILISATION ET FORMATION	68

1.	Sensibiliser et former des acteurs très multiples	69
2.	Une montée en puissance de la formation sur la précarité énergétique.....	69
3.	Les actions spécifiques des bailleurs sociaux	71
4.	Sensibiliser les acteurs locaux et les ménages	73
5.	Une nécessaire adaptation des messages et des postures	75
X.	ATELIER 5 : MOBILITÉ ET GÉOLOCALISATION	76
1.	Documenter la précarité énergétique liée à la mobilité	77
2.	La géolocalisation des précarités énergétiques liées au logement et à la mobilité	79
3.	Le dispositif d'accompagnement global de la Croix-Rouge française	80
4.	Des solutions locales en faveur de la mobilité	81
5.	Éléments de perspective	83
XI.	ATELIER 6 : SANTÉ.....	84
1.	Un lien étroit entre précarité énergétique et problèmes de santé.....	85
2.	Le rôle des CMEI et des acteurs locaux	86
3.	Intégrer le volet Santé dans les territoires	89
4.	Aller plus loin pour améliorer les situations	91
XII.	RÔLE ET MISSIONS DE L'OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE.....	92
XIII.	SYNTHÈSE DE LA JOURNÉE ET PERSPECTIVES	95
XIV.	CLOTURE DE LA JOURNÉE.....	101
XV.	GLOSSAIRE	104

I. OUVERTURE

Jean-Luc Gleyze, Président du Conseil départemental de la Gironde :

Je remercie l'ONPE d'avoir retenu la Gironde pour réunir son troisième colloque national, et je salue Arnaud Leroy, Président de l'ADEME. Je salue aussi mes collègues : Martine Jardiné, qui est notamment chargée de l'habitat et du logement en Gironde, ainsi que Laure Curvale, chargée de la transition et de la précarité énergétiques. Le Conseil départemental de la Gironde a en effet créé il y a déjà plusieurs années une délégation spécifique à la précarité énergétique, et je salue également tous les opérateurs, associations et organismes partenaires du SLIME de la Gironde.

C'est une grande fierté que d'accueillir ce troisième colloque national, en particulier en raison de l'engagement de notre Département en matière de lutte contre la précarité énergétique, et alors que la question de l'écologie sociale est appelée à être de plus en plus présente au fil des mois à venir. Notre Conseil départemental travaille en effet sur le fond de ses orientations politiques pour mettre en relation étroite l'écologie et le social, car il faut s'occuper en premier lieu des personnes le plus en précarité.

Le thème de cette rencontre, « *Les territoires, acteurs de la lutte contre la précarité énergétique* », nous parle aussi, car cette lutte ne peut fonctionner du point de vue opérationnel que si tous les partenaires – associations, travailleurs sociaux, collectivités – travaillent en relation étroite auprès des publics en précarité. Cette rencontre est donc une reconnaissance du travail que nous accomplissons et que nous allons poursuivre. Car ici comme ailleurs, la question des coûts énergétiques devient de plus en plus déterminante pour les difficultés des personnes que nous accompagnons.

Le dernier rapport de l'ONPE avait considéré que plus de cinq millions de ménages étaient en précarité énergétique. Le défi est donc de taille et ressort de la solidarité nationale envers les foyers les plus modestes, tout comme des solidarités territoriales. Il concerne aussi la question de la performance énergétique des bâtiments, essentielle de façon globale du point de vue climatique et écologique.

Compte tenu de ces dimensions multiples, seule la mobilisation de tous les acteurs peut permettre d'avancer et de massifier les mesures que nous portons, ce d'autant plus que les Départements sont depuis la loi MAPTAM chefs de file pour la lutte contre la précarité énergétique : de ce fait, il leur revient de mobiliser et de coordonner les acteurs locaux, ce qui est déterminant pour l'efficacité des dispositifs.

Les Conseils départementaux coordonnent notamment les Plans départementaux pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, tout en mettant en œuvre les actions qui en découlent et en finançant un certain nombre de bailleurs publics, ainsi que le FSL. Le Conseil départemental de la Gironde s'est aussi impliqué dans les aides à la pierre et a mis en place son SLIME. Ce SLIME s'appuie sur le travail en grande finesse auprès des travailleurs sociaux, qui peuvent ainsi lancer l'alerte en cas de logement inadapté et/ou de factures d'énergies anormales. Ils jouent ainsi un rôle de repérage et d'identification de concitoyens girondins en précarité, que nous rencontrons.

Ce SLIME a été expérimenté depuis avril 2017 sur des territoires hors métropole, et est actuellement évalué pour en connaître l'impact sur les familles accompagnées, ceci pour pouvoir améliorer la précision de cette politique. Cette action s'inscrit de la sorte dans le fil rouge de notre mandature départementale : expérimenter, évaluer, puis généraliser.

À ce propos, notre Département met en œuvre une action assez particulière, dans le sens où il s'agit d'une première mondiale : dans un immeuble géré par Gironde Habitat et qui comprendra les deux étages des locaux de notre pôle Solidarité départemental et trois étages de logements sociaux, le chauffage sera apporté par les ordinateurs, ceci en partenariat avec la *start-up* Qarnot Computing. En effet, la chaleur produite par les *data centers* n'est jamais récupérée, et il faut de plus dépenser de l'énergie pour les climatiser. Grâce à cette récupération, le chauffage sera gratuit pour les habitants de ces logements sociaux, et le temps de retour sur investissement ne sera que de sept ans. En alliant technologie et solidarité, nous voulons ainsi montrer qu'il est possible d'apporter des solutions innovantes sur ces deux plans, car la technologie doit bénéficier à tous. Cet exemple me semble emblématique, commence à intéresser d'autres Départements, et montre que les expérimentations peuvent essaimer au travers des échanges entre territoires.

L'ONPE, quant à lui, joue un rôle essentiel en s'efforçant de s'approcher de la complexité des situations et des difficultés vécues, et donc des solutions à apporter. Ce colloque sera donc une occasion de prendre connaissance de la chaîne d'acteurs qui coopèrent pour lutter contre le fléau qu'est la précarité énergétique. En Gironde, plusieurs solutions opérationnelles sont développées, et une exposition inscrite dans le cadre de ce colloque y présente en particulier le capteur Bon'Air : installé dans les logements, il permet de documenter le taux d'humidité de l'air intérieur, donc d'apporter si nécessaire un certain nombre de réponses pour améliorer la qualité des logements concernés, ce qui est très important du point de vue de la santé publique.

Alors que l'hiver s'approche, nous savons à quel point cette période est synonyme d'inquiétudes pour un certain nombre de familles qui souhaiteraient vivre dans des conditions correctes. C'est à cela qu'il faut que nous veillions à ce moment de l'année. Pour cela, je me réjouis que nous soyons nombreux pour réfléchir aux solutions concrètes, sans doute en réfléchissant à de nouveaux dispositifs à déployer auprès des familles en précarité énergétique. Ce sont ces missions que le Conseil départemental de Gironde a à cœur de remplir, et nous vous remercions donc d'y contribuer au fil de cette rencontre. Merci à tous. »

Jean-Michel Lobry, animateur, journaliste à NEP TV :

« Arnaud Leroy, ce qui se déroule dans la rue actuellement, et l'annonce prévue de la Programmation pluriannuelle de l'énergie, le 27 novembre 2018, situent pleinement ce colloque dans l'actualité. Né du Grenelle de l'environnement, l'ONPE en est presque à la fin de sa seconde période d'engagement : comment l'avez-vous vu évoluer ? »

Arnaud Leroy, Président de l'ADEME et de l'ONPE :

« De nombreux éléments sont à retenir. Du point de vue de l'approche sociale des personnes en précarité énergétique, les travaux de l'ONPE montre qu'il faudra travailler de plus en plus finement et en lien avec les Départements, qui portent la compétence sociale. L'ADEME et l'ONPE doivent donc être à leur écoute pour bénéficier de leurs retours d'expérience. En fonction de l'évaluation des travaux de l'ONPE, il y aura peut-être lieu d'envisager une évolution de ses missions en la matière.

À ce jour, le bilan de l'ONPE est très positif, ceci d'autant plus que la situation actuelle montre l'importance du fait de disposer d'un observatoire. L'urgence est peut-être d'élargir son rôle d'observation à d'autres thématiques qui s'inscrivent dans la nécessité d'une transition à la fois écologique et solidaire. Avec le soutien de l'ADEME, l'ONPE peut tout à fait remplir ce rôle en lien étroit avec ses partenaires.

Un autre enjeu de la rénovation énergétique du bâtiment est l'emploi : un gisement important d'emplois de qualité et non délocalisables. Alors qu'un total de 500 000 rénovations par an est visé à terme et que l'ANAH assure aujourd'hui 75 000 rénovations par an, il reste fort à faire pour mobiliser les nombreux acteurs de la chaîne. Si les acteurs publics tels que l'ADEME doivent y jouer leur rôle, l'enjeu est actuellement d'entraîner les acteurs privés, et l'ONPE pourrait se pencher sur les innovations à apporter en évaluant quelles sont les opérations rentables et celles qui ne le sont pas.

L'ONPE est investi d'une véritable mission à cet égard. Dans la sixième puissance économique mondiale, il est anormal que des citoyens doivent choisir entre se loger, manger, se soigner et se déplacer. Cela nous appelle à une forte responsabilité dans le cadre d'un nouveau contrat social qui commence à s'écrire et dans lequel la transition énergétique doit jouer un rôle important, car l'on ne peut plus différer cet effort. À travers ces observations, l'ONPE peut contribuer à définir le juste équilibre en veillant à cibler les moyens d'abord sur les plus faibles et sur les territoires qui en ont le plus besoin, notamment en partenariat avec l'Agence pour la cohésion des territoires.

C'est en ce sens que les missions de l'ONPE pourraient être élargies. Ceci nous ramène au thème de ce colloque, car la place des territoires dans le combat pour la rénovation énergétique est essentielle. Mais il faudra aussi y intégrer les difficultés de mobilité, qui concernent les mêmes ménages que ceux sur lesquels travaille déjà l'ONPE.

Compte tenu de ces enjeux, l'ADEME continuera donc à soutenir l'ONPE durant sa troisième période d'engagement 2019-2021. Dans cette optique, nous venons de lancer la campagne nationale FAIRE, qui accompagne le plan national de rénovation énergétique présenté le 26 avril 2018 par Nicolas Hulot. Il faut en effet faire vivre ce plan en évitant les effets de

concurrence entre différents services et agences de l'État. L'ADEME fait partie des garants de cette démarche et conduira une évaluation de ce plan, qui doit se déployer le plus rapidement possible. Il faudra aussi évaluer à terme l'outil de géolocalisation de la précarité énergétique, qui sera livré en 2109.

Pour réussir, l'intervention du secteur privé sera très importante, car les objectifs de rénovation énergétique ne seront pas tenus si n'émerge pas une équipe de France de la rénovation : mobilisation des services sociaux, montée en compétence des artisans, démultiplication des qualifications RGE, développement de l'écoconstruction, entre autres, ceci alors que la rénovation énergétique concerne de plus en plus l'adaptation aux périodes de fortes chaleurs. Cette question concerne notamment les personnes âgées et sera de plus en plus prégnante au fil du réchauffement climatique : ainsi, en Gironde, les pics de chaleur à 50°C ou plus devraient se multiplier autour de 2050, alors que les Hauts-de-France ne sont d'ores et déjà pas épargnés par ces problèmes.

Pour parvenir à isoler les logements, il faudra faire appel à l'innovation et à la force des artisans. Car au-delà des volumes à atteindre, les rénovations énergétiques devront aussi être de qualité. Ici encore, l'apport de l'ONPE sera important : son rôle de tiers indépendant porteur d'expertises dédiées est en effet reconnu par l'Etat, les collectivités territoriales, les acteurs privés et les associations, et ce rôle permettra d'avancer. Il s'agira pendant la prochaine période d'engagement de contribuer à penser la transition écologique et solidaire, quitte à jouer, parfois, un rôle de sentinelle et de vigie.

Pour parvenir aux objectifs prévus par la loi, il faudra aussi éviter d'empiler les dispositifs et les mesures, et embarquer les acteurs non étatiques : c'est là l'objectif de la campagne nationale FAIRE, qui vise à raccorder les dispositifs nationaux, régionaux et départementaux. Il faudra sans doute développer des programmes pour accompagner les collectivités dans la rénovation de leurs propres parcs : écoles, collèges, lycées, etc. C'est pourquoi, dans la logique du Grenelle de l'environnement, la campagne FAIRE agit pour rassembler tous les acteurs pertinents, y compris les porteurs de l'initiative « Rénovons ! », par exemple, car il est essentiel de partager les points de vue et diagnostics sur une situation très préoccupante pour plusieurs millions de nos concitoyens.

Alors que le climat de défiance vis-à-vis des responsables publics tend à se développer, nous avons tous intérêt à réussir, à toutes les échelles territoriales. Cela suppose d'échanger dans la franchise, y compris en termes budgétaires. De ce point de vue, l'ADEME soutient les collectivités dans le cadre de la contractualisation avec l'État. En tant que Président de cette agence, j'ai informé l'État du problème que pose la limite de 1,2 % de croissance des dépenses de fonctionnement, qui entrave les collectivités en termes de capacité d'animation. Pour améliorer la situation, une partie de la contribution Energie-Climat pourrait être destinée aux territoires, entre autres pistes. Ces éléments ont été portés à connaissance de l'Assemblée nationale et du Sénat, et ce chantier est désormais ouvert.

Enfin, la transition écologique sera un point central de la prochaine campagne européenne. Le Parlement européen vient de voter un Fonds de transition écologique de plusieurs milliards d'euros, mais avec Pierre Larrousurou, nous militons pour un Pacte Finance Climat d'un montant de 1000 milliards d'euros, puisqu'il en va de notre destin. La question n'est plus celle des générations futures : dès 2050 environ, nous connaissons les premiers effets majeurs du réchauffement climatique. Il en va de notre responsabilité morale, car il faut investir massivement, dès aujourd'hui. Cette question devra être tranchée démocratiquement. »

Échanges avec la salle

Jean-Michel Lobry :

« La parole est à la salle, afin que chacun puisse faire part de ses questions après l'ouverture de ce colloque. »

Marie-Noëlle Lacour, assistante de service social, Bordeaux :

« Dans le centre de Bordeaux, il reste encore de nombreux appartements très dégradés. Quand ils sont occupés par des locataires, il est très difficile de travailler avec des propriétaires qui sont souvent eux-mêmes désargentés. Comment faire pour améliorer la situation des logements locatifs ? »

Alexandre Bagros-Murat, architecte et ingénieur :

« Je suis confronté au quotidien à une question importante. Au-delà de la consommation énergétique des bâtiments, il y a lieu de s'interroger sur le bilan Carbone des matériaux utilisés en construction et en rénovation. Favoriser des isolants en polystyrène ou en d'autres matières aux mauvais bilans Carbone revient à délocaliser les émissions. »

Quentin Hoffer, Conseil départemental du Val-de-Marne :

« Pour de nombreuses collectivités territoriales, la situation financière est actuellement difficile. Dans ce contexte, comment faire pour mutualiser les moyens disponibles afin de réussir ensemble, puisqu'aucune collectivité ne peut résoudre le problème à elle seule ? »

François Veyretout, GRDF :

« Les habitants filmés dans la vidéo diffusée ci-dessus affirment faire fonctionner leur poêle à pétrole à fond. Ce point nous rappelle que la précarité énergétique s'accompagne souvent d'une sécurité dégradée des personnes, et que ce point ne doit pas être négligé. »

Le début du film « Quand l'énergie vient à manquer » est projeté. Cette fiction produite par EDF R&D s'appuie sur des paroles d'habitants et sert de fil rouge à la rencontre. Voir http://onpe.org/videos/video_quand_lenergie_vient_manquer

II. LES AVANCÉES DE L'ONPE

Isolde Devalière, Chef de projet Précarité énergétique à l'Ademe, en charge du pilotage de l'ONPE:

« Cette deuxième période de l'ONPE a été très riche en travaux, cette dernière année ayant été marquée par plusieurs nouveautés.

Tout d'abord, de nouveaux indicateurs annualisés ont été produits. Jusqu'ici, la principale source d'information était l'ENL de l'INSEE, qui a lieu tous les cinq à sept ans. La dernière date de 2013 et la prochaine aura lieu en 2020 : les prochaines données disponibles par ce moyen ne seront pas disponibles avant 2021.

C'est donc grâce à la collaboration du MTES qu'il a été possible de construire un premier indicateur. Il faut toutefois souligner que l'ONPE communiquait jusqu'ici en utilisant une batterie de quatre indicateurs, et que ce seul indicateur de suivi ne concerne qu'une partie du phénomène de précarité énergétique. En revanche, il permettra un suivi de l'évolution annuelle. Il est complété par l'expression du froid ressenti par les ménages dans leur logement au cours de l'hiver précédent l'enquête, indicateur construit grâce à la collaboration du Médiateur national de l'Energie qui pourra lui aussi être établi chaque année.

Par ailleurs, tous les partenaires de l'ONPE ont souhaité actualiser et adapter l'outil de cartographie GéoVHEM : il permet à tout territoire de localiser précisément un certain nombre de données : consommations énergétiques, types d'habitats, mobilité, etc. La nouvelle version permet d'analyser encore plus finement les situations à partir de la maille départementale jusqu'à celle de l'IRIS. Depuis un an, les besoins des territoires ont été identifiés, les partenaires ont donné leur accord et la version révisée de cet outil sera mise à disposition de tous les territoires à titre gracieux par l'ONPE fin 2019.

Entre autres avancées, il faut préciser que le site Internet de l'ONPE a été révisé. Il est possible d'y trouver toutes nos productions, ainsi que les contributions des prestataires et partenaires et l'actualité en matière de précarité énergétique. Une banque de ressources classées par thématiques y est aussi accessible, et des appels d'offres y sont proposés. Un appel à projets

sera lancé auprès des territoires, afin de mettre en évidence une douzaine d'actions exemplaires menées en leur sein, ce qui donnera lieu à un guide et à des vidéos.

Le site de l'ONPE est ainsi très actif, et présentera dès les prochains jours les présentations faites lors de ce colloque, ainsi que les vidéos qui y seront tournées tout au long de la journée. Le compte-rendu interactif de cette rencontre nationale y figurera aussi début 2019.

Durant cette deuxième période, de nombreux travaux ont été publiés par l'ONPE, qu'il s'agisse de travaux sociologiques ou d'analyses thématiques et techniques. Grâce à l'enquête sociologique menée sur trente ménages, les connaissances sur leurs parcours et sur leurs stratégies et leurs pratiques de lutte contre le froid et les impayés est consolidé, car aucun travail de ce type n'avait été mené en France jusqu'à présent. Une autre enquête menée auprès de CCAS dresse une liste de pratiques exemplaires qui sont menées dans trois d'entre eux, dans les contextes très différents de Sarlat, de Lille et de la Réunion, ce qui est riche d'enseignements.

Par ailleurs, le tableau de bord actualisé présenté sur le site Internet de l'ONPE analyse toutes les statistiques disponibles sur le phénomène et sur son traitement : cette batterie d'indicateurs provient de la collaboration très étroite des 24 partenaires de notre observatoire. D'autres outils, tels que nos 17 fiches techniques, en particulier, sont à la disposition de tous sur notre site Internet.

L'ensemble de ce travail est enthousiasmant, parce qu'il est systématiquement collectif : chaque production donne lieu à des rencontres de concertation, de discussion et d'échange avant toute publication, ce qui renforce à la fois notre légitimité et la qualité des éléments proposés. Ce travail multi-partenarial se conforte avec le temps, et toutes les parties prenantes impliquées doivent en être vivement remerciées. »

Jean-Michel Lobry :

« Durant la période récente, a-t-il été possible d'avancer dans l'analyse de l'efficacité des dispositifs du point de vue des publics aidés ? »

Isolde Devalière :

« Cette demande a été formulée par le Président de l'ONPE et par de nombreux partenaires soucieux de mesurer à la fois l'efficacité et l'efficacité des dispositifs existants, sans pour autant en produire une évaluation – mission pour laquelle l'ONPE n'est pas mandatée.

La principale question consistait à savoir si les publics en précarité énergétique sont peu, suffisamment, bien ou mal couverts par les dispositifs actuels, ceci afin de signaler le cas échéant des pistes d'amélioration aux organismes qui en sont porteurs. Cette réflexion a porté sur quatre dispositifs nationaux : le programme Habiter Mieux, le Chèque Energie, les aides du FSL et les aides des CCAS, la même méthode ayant été appliquée dans tous les cas.

Il en ressort que la couverture des publics en précarité énergétique est satisfaisante dans de nombreux cas, mais que les critères d'éligibilité retenus ne permettent pas d'apporter de l'aide à certains publics. Ce travail met ainsi en évidence le fait que les locataires du parc public, les couples avec enfants ou encore les étudiants peuvent rester à la marge de ces dispositifs. Il montre aussi que les bénéficiaires du programme Habiter Mieux sont dans l'ensemble assez âgés – un sur deux est âgé de plus de 60 ans –, qu'un tiers sont des personnes seules, et qu'ils vivent plutôt dans des zones rurales. Les travaux menés montrent que la couverture apportée par le Chèque Énergie est variable, et confirment que certains publics ne peuvent bénéficier des aides qu'à condition d'avoir des ressources très faibles, comme c'est le cas pour les aides du FSL et des CCAS.

Cette étude et sa [synthèse](#) sont disponibles sur le site Internet de l'ONPE, et indiquent que 4,2 millions de ménages sont éligibles à au moins l'un de ces dispositifs, alors que 6 millions le seraient, sans pour autant être considérés comme étant en précarité énergétique si l'on retient le

critère d'un TEE supérieur à 8 % des revenus pour les ménages dont les revenus sont compris dans les trois premiers déciles. Il existe donc encore des marges de progrès en matière d'aides.

Par ailleurs, les travaux de l'ONPE estiment que le coût annuel de la sortie de la précarité énergétique est de l'ordre de trois milliards d'euros par an. Selon la méthode retenue par ce calcul, il faudrait en effet pour que le TEE des ménages concernés passe sous 8 % – soit le double de celui des ménages français en moyenne – leur allouer en moyenne 710 euros par an.

»

Jean-Michel Lobry :

« Au-delà de la question du logement, l'ONPE commence-t-il à s'intéresser à la mobilité ? »

Isolde Devalière :

« Il est prévu que l'ONPE explore davantage ce sujet. Durant la première période de l'ONPE, de 2012-2015, des travaux ont été menés par Yves Jouffe, membre du Lab'Urba, sur la recherche d'indicateurs du taux d'effort consacré à la mobilité. Ils ont montré que ces indicateurs cernaient des publics différents de celui concerné par la précarité énergétique dans les logements : il s'agit souvent de ménages plutôt jeunes vivant en périphérie des zones urbaines, et souvent actifs voire biactifs, et qui ont besoin de se déplacer très fréquemment, ce qui les paupérise.

Pour le moment, ces réalités sont appréhendées par l'ONPE au travers de l'outil GéoVHEM. Il n'en reste pas moins qu'il faudra explorer davantage ce domaine durant la période à venir, en fonction des souhaits des partenaires et de nos moyens »

Le deuxième film « Paroles d'habitants » est projeté.
http://onpe.org/videos/video_precaire_energetique_paroles_dhabitants

III. LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE MÉNAGES

Christophe Beslay, sociologue, BESCIB:

« L'étude commandée par l'ONPE a porté sur trente ménages dont 14 en situation d'impayés d'énergie. Les entretiens ont eu lieu avec eux et avec les professionnels qui les accompagnent du point de vue technique ou social. Ils visaient à mieux connaître les situations de précarité énergétique en termes de trajectoires des ménages, et notamment en ce qui concerne les événements qui provoquent le basculement dans la précarité énergétique, mais aussi les stratégies adoptées par les ménages pour faire face à leurs difficultés et les conséquences de leurs situations sur leurs modes de vie.

Un des points qui ressort de l'enquête, et qui est assez nouveau, est le rôle de l'entrée dans un nouveau logement dans la déstabilisation de situations déjà fragiles et le basculement dans la précarité énergétique : ces ménages se retrouvent dans des logements de mauvaise qualité énergétique souvent vétustes et équipés de façon inadaptée, et qui les mettent en difficulté économique du fait de factures importantes : ils les plongent alors dans un inconfort coûteux. Ces caractéristiques des logements ne sont souvent pas visibles au départ, et sont parfois même cachées.

Dans un certain nombre de cas, les lieux sont mal isolés bien que de qualité apparente et de situation satisfaisantes. Dans un autre cas de figure, les ménages entrent dans des logements récents, parfois annoncés comme très performants et même BBC, mais qui ne tiennent pas leurs promesses techniques et/ou qui se révèlent très difficiles à gérer du fait de leurs équipements complexes, qui peuvent dysfonctionner et faire ainsi exploser les consommations d'énergie. Plus généralement, la question de la maîtrise des équipements, qui peuvent être défectueux, est tout à fait problématique : cela peut être le cas pour d'anciens occupants d'immeubles à chauffage collectif qui sont confrontés de façon nouvelle à des matériels individuels. Dans le cas des plus pauvres, néanmoins, les logements peuvent être situés à la limite de l'insalubrité et leurs défauts sont plus visibles. Un cas plus rare est celui de l'inadaptation des abonnements de fourniture d'énergie.

Dans la plupart des situations de changement, les ménages ne sont pas accompagnés dans leurs nouveaux logements. C'est notamment le cas dans le secteur privé, mais pas uniquement. Ceci

étant, des dispositifs d'accompagnement à l'entrée dans le logement sont souvent proposés par les bailleurs sociaux, et le parc social est par ailleurs rarement très dégradé, ce qui est moins propice aux situations de précarité énergétique. Mais de façon générale, le DPE n'est souvent pas transmis, ou bien les ménages n'y prêtent pas attention. De plus, la marge d'erreur de ce diagnostic est pour ainsi dire de 100 %, voire davantage.

Pour autant, les ménages en précarité énergétique ne sont pas passifs. Ils mettent en œuvre un certain nombre de tactiques : l'un des points marquants qui ressortent de l'enquête est que les ménages que nous avons rencontrés sont plutôt économes dans le cadre de la gestion de budgets tendus. Ils connaissent souvent à l'euro près le montant de leurs factures, ainsi qu'un certain nombre de gestes économes. Les comportements de réduction du chauffage, tout comme des douches, sont adoptés dans de nombreux cas, et les chauffages d'appoint (notamment à pétrole) sont nombreux, tout comme les déshumidificateurs d'air.

Ces ménages aspirent à partager les normes sociales de confort, mais s'organisent en l'attente pour supporter l'inconfort : pulls, manteaux et bonnets portés à l'intérieur sont fréquents, tout comme l'usage des couvertures et des bouillottes. Les habitants se regroupent dans d'autres cas dans une unique pièce chauffée et/ou limitent le temps passé au domicile en hiver si cela est possible, par exemple en se rendant chez des amis ou la famille. Les petits travaux de colmatage ou de calfeutrage sont courants, tout comme la pause de rideaux ou la réfection de peintures afin de cacher la misère que représentent bien souvent les moisissures.

La plupart des ménages rencontrés étaient en situation de précarité énergétique pour la première fois et les habitués des aides sociales étaient assez rares. Ces personnes demandent néanmoins de l'aide pour payer les factures ou pour réaliser des travaux. Ces demandes s'adressent d'abord à la famille et aux proches, qui sont souvent aussi en difficulté, et cette ressource est limitée. La demande d'aides sociales vient en quelque sorte en dernier recours, et plus encore celle qui s'adresse aux associations caritatives, car elles représentent un pas supplémentaire dans la demande d'assistance. Toutes ces démarches sont marquées par la honte de ne pas s'en sortir seuls, ce qui renvoie à un statut de minoration difficile à vivre.

Il faut aussi tenir compte de la non-connaissance des aides disponibles. Le premier réflexe d'un ménage confronté à une facture trop importante est de contacter le fournisseur d'énergie pour vérifier l'absence d'erreur et le cas échéant négocier. Le fournisseur les renvoie alors régulièrement vers les services sociaux, ce qui ouvre les parcours d'aide. Il arrive aussi indépendamment de cette adresse que les personnes se tournent vers les travailleurs ou les services sociaux qu'elles connaissent par ailleurs, mais bien souvent, les ménages en précarité énergétique ne demandent aucune aide sociale. Les orientations ont souvent lieu sur d'autres scènes, telles que celle des professionnels de santé, des activités de loisir, etc.

Cette situation est un obstacle central pour l'accompagnement de ces ménages, qui rencontrent des obstacles sociotechniques à plusieurs dimensions. Les travailleurs sociaux ne penseront pas d'emblée à mettre en œuvre un diagnostic technique des logements s'il n'existe pas localement de dispositif de type SLIME, et les problèmes sont souvent multiples : en pratique, ils allient questions de santé, difficultés éducatives, vieillissement, et ainsi de suite. Pour y répondre, l'accompagnement doit adopter une approche globale. »

Jean-Michel Lobry :

« La transition écologique peut-elle être un piège pour les pauvres ? »

Christophe Beslay :

« La seule bonne réponse serait qu'elle ne devrait pas l'être. Pourtant, les difficultés concernent toujours en premier les plus pauvres. Les équipements économes sont coûteux et ces ménages ne sont pas en situation d'investir, alors même qu'ils ne sont pas ceux qui consomment le plus. Il ne devrait donc y avoir aucune raison de faire peser sur eux les plus grandes difficultés. »

IV. L'ÉVOLUTION DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : LES NOUVEAUX INDICATEURS

Mathilde Clément, adjointe au chef de Bureau de l'évaluation économique et de la fiscalité, CGDD, MTES :

« Comme cela a été annoncé ci-dessus, l'ONPE suit depuis cette année 2018 deux nouveaux indicateurs annuels.

Le premier, intitulé TEE_3D 8 %, cible les ménages des trois premiers déciles des revenus qui dépensent 8 % et plus de leur budget pour la fourniture énergétique de leurs logements. Le MTES apporte à l'ONPE une estimation annuelle de cet indicateur depuis 2013. Il est important de noter que le seuil de TEE considéré est passé de 10 % à 8 %. Ce premier taux provient historiquement des premiers travaux menés sur la précarité énergétique au Royaume-Uni, où le niveau de 10 % correspondait au départ au double de la médiane observée au niveau national. Ce niveau est depuis plusieurs années de 8 % environ en France, et il apparaissait donc plus cohérent d'adopter ce nouveau seuil. Le point le plus important est néanmoins de suivre l'évolution de cet indicateur dans le temps, ainsi que ses causes : météorologie, prix, consommations énergétiques des logements et revenus des ménages.

En 2017, l'indicateur TEE concerne 11,6 % des ménages, soit environ 3,3 millions d'entre eux et quelque 6,7 millions de personnes, contre 14,5 % en 2013. Cette baisse, au sens de cet indicateur, doit tenir compte de la rigueur des hivers : celui de 2013 a été très rigoureux, alors que l'hiver 2017 a été particulièrement doux. Après correction de cet effet conjoncturel, le recul est plus restreint : de 13,8 % à 11,9 % pour ces deux mêmes années. Ce recul s'explique par la baisse de la consommation énergétique moyenne dans les logements – dont un certain nombre ont été rénovés durant la période –, et par une hausse des revenus moyens des ménages, tandis que le prix TTC des énergies est resté assez stable.

Le second indicateur est déclaratif et est nommé FROID. Il complète le premier, qui ne permet pas de refléter les comportements de restriction que s'imposent certains ménages qui sont pourtant en situation de précarité énergétique. Chaque année, un panel représentatif de ménages est interrogé pour savoir s'ils ont ressenti le froid chez eux pour l'un des motifs suivants :

- Installation de chauffage insuffisante ;
- Absence d'installation de chauffage ;
- Isolation insuffisante ;
- Facture de chauffage trop élevée ;
- Coupure de la fourniture pour cause d'impayé.

Cette question, qui provient de l'ENL, a été ajoutée en 2018 au baromètre Énergie Info du Médiateur national de l'Énergie. En revanche, cette enquête annuelle ne porte que sur quelque 1500 ménages et ne permet pas de prendre en compte leurs revenus : il est donc estimé pour l'ensemble de la population française. En 2017, 15 % des ménages interrogés déclarent avoir ressenti le froid chez eux pendant 24 heures au moins au cours de l'hiver précédent. La principale raison invoquée est la mauvaise isolation du logement (40 %), devant l'insuffisance de l'installation de chauffage (28 %).

Selon les régions françaises, les travaux menés pour la première fois de l'INSEE montrent de fortes disparités en termes de précarité énergétique. Sans surprise, les secteurs de l'est et du centre sont particulièrement touchés en raison de températures hivernales plus basses, mais les différences constatées s'expliquent aussi par les disparités de revenus et l'âge des parcs de logements, qui diffèrent selon les régions. Au sein de la Nouvelle-Aquitaine, des écarts importants se manifestent également. Ces résultats sont disponibles pour toutes les régions. »

Isolde Devalière :

« Il faut préciser que le tableau de bord de l'ONPE présente le suivi d'indicateurs inchangés depuis 2013, et en particulier ceux qui sont extraits du baromètre du Médiateur national de l'Énergie :

- Le signalement des impayés d'énergie ;
- Les restrictions de consommation d'énergies ;
- La difficulté à payer les factures d'énergie.

Il faut aussi souligner que les données apportées par l'INSEE selon les régions portent sur la vulnérabilité énergétique et non sur la précarité énergétique. En l'occurrence, l'INSEE se fonde sur un seuil de TEE dans le logement égal au double de la médiane nationale, qui est de 8,2 %, et qui varie chaque année. Il existe donc de petits écarts entre ces données et celles produites par l'indicateur annuel de l'ONPE. Notre observatoire a décidé de suivre le nombre de ménages dépassant le taux fixe de 8 % afin de pouvoir comparer la situation année après année. Malgré ces différences d'approche statistique, les tendances relevées sont évidemment les mêmes. »

La suite du film « Quand l'énergie vient à manquer » (EDF) est projetée.
http://onpe.org/videos/video_quand_lenergie_vient_manquer

Échanges avec la salle

François Boulot, Secours Catholique :

« Ces précédentes années, l'ONPE avait estimé à 5,5 millions le nombre de ménages en précarité énergétique, en prenant en compte plusieurs critères. Il faut insister sur le fait qu'il ne faut pas rapprocher ce nombre de celui obtenu avec le nouvel indicateur annuel (3,3 millions) pour 2017, car les définitions de départ sont différentes. »

Par ailleurs, le recul observé au sens du nouvel indicateur TEE résulte sans doute en partie des rénovations mises en œuvre, mais plus probablement surtout de l'évolution des comportements. En troisième lieu, l'aide à apporter serait apparemment en moyenne de 710 euros par an pour pouvoir payer les factures d'énergie, à comparer au montant annuel du Chèque Energie, qui est d'environ 150 euros, et qui sera bientôt de 200 euros. Et il faudrait aussi pouvoir évaluer le coût qu'aurait la rénovation des logements. »

Guillaume Clerc, association MPS Formation :

« Le Conseil départemental de Gironde a conduit une évaluation à la suite des rencontres qui ont eu lieu en 2017 avec les ménages contactés par l'intermédiaire de notre SLIME, dont MPS Formation est un opérateur. Il en ressort que les économies d'énergie réalisées sont au moins de 12 %, pour une réduction du TEE de l'ordre de 8 %. Je suis ainsi intervenu au domicile de la personne qui témoigne dans le troisième film projeté ci-dessus, qui a pu réaliser un gain énergétique de 17 %, pour une baisse de son TEE de plus de 8 %, alors que son confort s'est amélioré. Cette dame avait obtenu une aide du FSL en 2017 afin de faire face à ses impayés, et n'en a pas sollicité en 2018. »

Arnaud Carre-Gaille, communauté d'agglomération d'Agen :

« Les deux indicateurs annuels proposés par l'ONPE sont indispensables, mais du point de vue opérationnel, il faut se donner les moyens de détecter les situations des foyers, ce qui requiert des techniques spécifiques. Par ailleurs, l'INSEE produit tous les cinq ans environ d'excellents rapports, mais il serait souhaitable qu'ils soient publiés plus souvent. Serait-il possible que les opérateurs accèdent aux données annuelles de l'INSEE et d'établir des rapports annuels à partir des informations très riches dont cet organisme dispose ? »

Stéphane Levasseur, INSEE Nouvelle-Aquitaine :

« En effet, la dernière carte produite par l'INSEE en partenariat avec la DREAL pour l'Aquitaine date de 2015 et a été construite à partir de données plus anciennes. Sa version mise à jour paraîtra dans quelques semaines. Ces travaux lourds sont très coûteux et ne peuvent pas être reproduits chaque année. Quant aux bases de données utilisées, elles portent sur des informations individuelles. Certes, elles sont anonymisées, mais elles ne peuvent pas être diffusées telles quelles. D'autres structures telles que l'ONPE, l'ONPES ou le CGDD sont mieux placées que l'INSEE pour saisir les évolutions annuelles sur le front de la précarité énergétique au niveau national, les évolutions locales étant certainement plus lentes. »

Victoria Mure-Ravaud, architecte :

« Compte tenu de la hausse des températures estivales, l'ONPE prévoit-il de mettre un place un indicateur sur le ressenti de la chaleur à domicile, qui concerne aussi d'importantes populations ? »

Isolde Devalière :

« L'ONPE mène actuellement une enquête sur la précarité énergétique dans les DOM et ses résultats seront disponibles prochainement. Cette question a évidemment été posée et est effectivement très importante, parce que le recours à des appareils de ventilation et de rafraîchissement peut être très coûteux. Par ailleurs, l'ENL reste l'enquête de référence pour l'ONPE, et elle comporte bien la question « Avez-vous souffert du chaud dans votre logement ? » Les réponses seront donc suivies avec attention par l'ONPE. »

Philippe Pelletier, Président du Plan Bâtiment Durable:

« Le Plan Bâtiment durable doit être en mesure de communiquer simplement sur les principales annonces partagées lors de ce colloque. Notre Plan est pleinement investi sur la lutte contre la précarité énergétique, et il y a quelques années, le nombre de 4,5 millions de ménages vivant ce type de situations était annoncé, avant que ce décompte n'atteigne 5,5 millions en 2016. Le nouvel indicateur annuel de l'ONPE ne permet pas de dresser des comparaisons avec ces précédentes approches, ce qui pose de réelles difficultés de communication. Comment y faire face ? Il peut en effet sembler contradictoire que selon l'ONPE, le nombre de ménages en précarité énergétique ait baissé de 2013 à 2017 alors même que le nombre d'impayés d'énergie a augmenté pendant la même période. »

Nicolas Garnier, association AMORCE :

« Le message selon lequel il faudrait apporter 710 euros d'aides annuelles moyennes pour ramener les TEE en dessous de 8 % est embarrassant, car ce n'est pas le véritable moyen de sortir les ménages concernés de la précarité énergétique, alors que c'est le cas de la rénovation énergétique des logements mais elle serait sans doute bien plus coûteuse. Au gré du nouvel indicateur de l'ONPE, le plus simple est sans doute pour AMORCE d'affirmer dans les médias qu'environ une personne sur dix se trouve dans d'importantes difficultés énergétiques. »

Mathilde Clément :

« J'invite les personnes intéressées à prendre connaissance de la publication complète des statistiques de l'ONPE, que ne n'ai présentées que très rapidement ci-dessus. Et en effet, l'indicateur TEE reflète uniquement une situation moyenne : il est très probable que la situation de certains ménages précaires se soit détériorée, ce qui explique la hausse du nombre de ménages connaissant des impayés d'énergie. Seule la prochaine ENL permettra d'apporter ces précisions. »

Jean-Michel Lobry :

« Il est en effet très important d'être précis pour que les acteurs engagés dans la lutte contre la précarité énergétique puissent communiquer de façon cohérente. »

Sylvia Gonzales, Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise :

« Je travaille actuellement sur la question de la précarité structurelle des territoires, ce qui inclut les questions énergétiques. L'annonce d'une baisse de la précarité énergétique m'inquiète parce que la précarité augmente dans le territoire de l'agglomération lyonnaise, et parce qu'il est difficile pour les personnes fragiles de quitter les secteurs périurbains.

Il est à craindre que la baisse statistique de la précarité énergétique dans les logements provienne de la nécessité pour les ménages précaires d'acquitter les dépenses de transports. C'est ce que laisse entendre les entretiens conduits dans le cadre d'une enquête menée pour la DREAL de notre région, qui soulignaient un possible basculement des classes moyennes dans la précarité, alors que la solidité des politiques publiques est remise en cause. »

Isolde Devalière :

« Il faut souligner que les [données présentées par l'ONPE](#) concernent 2017, année durant laquelle l'hiver a été clément. Les informations sur l'année 2018 ne seront disponibles qu'en 2019.

Par ailleurs, le tableau de bord de la précarité énergétique mis en ligne le 22 novembre 2018 comporte d'autres indicateurs qui peuvent nourrir la communication des structures concernées, et notamment l'évolution du montant des aides versées par l'ensemble des partenaires qui contribuent à prévenir la précarité énergétique – à commencer par les aides du FSL et des CCAS, mais aussi celles versées par la Fondation Abbé Pierre (FAP) ou le Secours catholique. Ces diverses données montrent clairement que le phénomène de la précarité énergétique n'est pas en chute. »

Jérôme Vignon, Vice-président de l'ONPE :

« Nos travaux soulignent qu'il existe un contraste entre ce que constatent les opérateurs présents auprès des personnes en précarité énergétique et les tendances saisies par les indicateurs. Et en effet, ces indicateurs ne reflètent pas la grande précarité énergétique. Le premier problème, et le plus massif, est celui du coût du logement pour les personnes dont les revenus sont situés nettement sous le premier décile, qui a crû pour elles en proportion bien plus que pour toutes les autres catégories sociales. Leurs difficultés, y compris énergétiques, se sont donc très nettement accrues. Il faudrait donc disposer de données davantage ciblées sur les ménages très pauvres.

Par ailleurs, le fait de ne pas s'intéresser aux impacts du coût des transports ne permet pas de mettre en lumière les difficultés vécues par les classes moyennes modestes – commerçants, indépendants, agriculteurs, etc. –, dont les membres sont obligés de se déplacer. »

La suite du film (EDF) est projetée.

V. TABLE RONDE : LES NOUVEAUX INSTRUMENTS DE POLITIQUE PUBLIQUE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN FRANCE

Philippe Pelletier, Plan Bâtiment durable :

« Voici dix ans que les acteurs très multiples mobilisés dans le cadre du Plan Bâtiment durable affirment avec force que la lutte contre les logements les plus énergivores où vivent des ménages modestes est une priorité absolue. Cette réalité concerne au premier plan les locataires du parc privé, alors que l'action publique de lutte contre la précarité énergétique met l'accent sur les propriétaires occupants vivant dans leurs maisons individuelles situées dans les territoires périurbains et ruraux.

De la sorte, une vaste partie de la population française est sortie de l'attention collective depuis trop longtemps. Elle a souffert de l'éloignement des services publics et, bien souvent, ne parvient pas à faire face à ses charges de chauffage et de mobilité. Elle se manifeste en particulier à travers le mouvement actuel des Gilets jaunes.

Enfin, donc, après une trop longue attente, le plan gouvernemental de rénovation énergétique des bâtiments énonce pour la première fois l'objectif d'éradiquer d'ici à dix ans le million et demi de logements dégradés occupés par des personnes modestes. Il y a vivement lieu de se réjouir que ce point du programme du candidat Emmanuel Macron – et nous ne sommes pas pour rien dans son inscription à ce programme – ait fait son apparition dans l'agenda gouvernemental et que l'on commence à passer à l'action. Alors que l'ANAH est en passe d'atteindre un rythme de rénovation de 75 000 habitations par an, le plan gouvernemental, qui comprend un objectif de 150 000 rénovations par an chez les personnes les plus fragiles, est à présent clair, et il faut aller de l'avant.

Il faut aller de l'avant aussi désormais pour mobiliser l'initiative privée à grande échelle, à la fois pour que les industriels produisent les matériels à coûts maîtrisés, que les artisans les mettent en œuvre à des coûts supportables et que les plateformes de la rénovation énergétique les mettent en relation avec des ménages, qui auront besoin d'être accompagnés. En ce domaine, presque tout reste à construire, même si certains modèles économiques sont déjà esquissés. Il est regrettable à cet égard que le Plan Bâtiment durable ne soit pas plus clairement chargé de porter cette montée en organisation des partenaires privés, car il faut avancer rapidement.

Pour atteindre le succès, il faudra donc que les industriels serrent les coûts : de ce point de vue, il existe déjà des expériences de production de laine soufflée pour isoler les combles, mais il faudra que les producteurs limitent leurs marges sur ces matériaux, entre autres. Cela suppose un message politique fort et l'existence d'un ensemble pour conduire l'action. Par ailleurs, pour atteindre les objectifs quantitatifs fixés, qui sont élevés, il faudra pouvoir sérier les interventions à déployer pour des immeubles similaires, en évitant de réaliser à chaque fois de sur-mesure. Ce dispositif d'ensemble est à notre portée à condition de se mettre sérieusement au travail dès aujourd'hui, parce que la précarité énergétique ne diminuera pas d'elle-même. »

Laurent Michel, Directeur général de l'énergie et du climat (DGEC), MTES:

« La rénovation énergétique des bâtiments – et particulièrement chez les plus modestes, qu'ils soient propriétaires occupants ou bailleurs hébergeant des ménages précaires – suppose de coordonner un ensemble de solutions. Pour une partie du parc, il existe déjà un ensemble – l'ANAH – qui est pleinement opérationnel. Son rôle est réaffirmé par le plan gouvernemental, sachant que l'une des clés de la réussite sera la stabilité des dispositifs et des moyens : les phénomènes de stop and go ont en effet été trop fréquents au cours des dernières années. Concernant le parc social, où la précarité est présente, la situation progresse bien. Enfin, il faut encore améliorer la situation pour les bailleurs et donc leurs locataires.

À ce jour, le plan national de rénovation énergétique trace la voie à suivre, et il faut donc mobiliser, améliorer et évaluer les outils existants en lien étroit avec les collectivités au niveau régional, départemental et intercommunal. De ce point de vue, la publication du projet de nouvelle PPE, le 27 novembre 2018, apportera les grandes lignes de force de la politique énergétique pour les années à venir, et pourrait être l'occasion d'annonces d'éléments supplémentaires en ce qui concerne la rénovation des passoires énergétiques : maintien ou non du CITE le cas échéant en fonction de l'efficacité des travaux, incitations nouvelles aux audits énergétiques, mesures visant les bailleurs, etc. Un signal d'obligation de travaux, à terme, pourrait aussi être émis.

Le CITE, d'ailleurs, pourrait être transformé en une prime pour les ménages bénéficiaires des aides de l'ANAH, ce qui supposerait un ajustement précis des dispositifs de gestion. Il pourrait

aussi être décidé de mieux les cibler les CEE Précarité énergétique sur les ménages les plus précaires et de renforcer leur bonification pour permettre à la fois le financement des remplacements de chaudières, de l'isolation des combles et de l'isolation des autres éléments des immeubles, points sur lesquels une concertation a été lancée très récemment. Si cette idée est retenue, il faudra la mettre en œuvre dans le contexte de la dynamique du plan national, ceci dans le cadre de la marque FAIRE et de ses acteurs – collectivités en tête –, afin que ces dispositifs soient réellement utilisés. »

Jean-Michel Lobry :

« Il faut donc aller vite et simplifier les dispositifs pour accélérer la rénovation, mais aussi s'interroger sur le Chèque Énergie. Il passera bientôt de 150 à 200 euros, mais comment faire en sorte qu'il protège vraiment les ménages précaires ? »

Danyel Dubreuil, Responsable de l'initiative Rénovons ! au CLER:

« En raison de l'actualité politique et sociale actuelle, le débat est aujourd'hui très vif sur le Chèque Énergie. L'initiative « Rénovons ! » avait accueilli très favorablement ce dispositif tel qu'il avait été conçu au départ, puisqu'il élargissait l'aide au paiement des factures à toutes les personnes qui en avaient besoin pour éviter les privations de chauffage, soit environ quatre millions de ménages : à défaut, et compte tenu des conséquences sanitaires de la PE, les coûts sociaux engendrés seraient plus importants que le montant de l'aide à l'accès à l'énergie.

Pour autant, les retours d'expérience provenant notamment du Secours catholique montrent que le Chèque Énergie ne permet pas d'agir sur la dégradation d'un grand nombre de bâtiments insuffisamment chauffés. De plus, 20 % des ménages qui reçoivent le Chèque Énergie ne l'utilisent pas, compte tenu de la complexité du courrier de sept pages qui l'accompagne et qui prévoit l'envoi aux fournisseurs d'un très grand nombre de renseignements. Nous avons signalé au MTES qu'il aurait fallu tester ce type de courriers auprès des publics concernés avant de généraliser la mesure, afin qu'elle atteigne 100 % d'efficacité chez des ménages qui ont besoin de se chauffer. »

Laurent Michel :

« Le Chèque Energie a pour but de protéger les foyers qui en sont bénéficiaires. Même si quelques-uns l'utilisent pour des travaux, il n'a pas vocation à financer la rénovation des logements. Ce dispositif a été testé dans quatre départements pendant deux ans avant d'être généralisé, après un bilan complet de cette expérimentation. Les problèmes qu'il pose sont bien connus, et il est prévu de l'améliorer de façon incrémentale. Un décret en ce sens est en cours de signature : il prévoit notamment d'inclure parmi les bénéficiaires les personnes accédant en cours d'année à un logement assujetti à la taxe d'habitation, ainsi que celles qui utilisent leurs logements à la fois à des fins privées et professionnelles, et de faciliter l'accès aux droits connexes aux ex-tarifs sociaux de l'électricité et du gaz.

Au-delà de ce premier pas, de nouveaux courriers d'explication du Chèque Énergie ont été envoyés, et son taux d'usage est semblable à celui des départements d'expérimentation, soit 82 % au bout de deux ans. Cette nouvelle campagne d'explication devrait permettre de relever ce taux. Il faut aussi régler le cas des locataires dont le propriétaire a souscrit un seul abonnement pour tout l'immeuble, qui ne peuvent pas utiliser le Chèque Energie à ce jour, tout comme celui des personnes sans revenus hébergées par des associations, entre autres problèmes. Dans le cadre de l'extension du champ des bénéficiaires décidée récemment par le Gouvernement, le taux de bénéficiaires passera de 14 % à 20 % de la population, et il sera fait en sorte de travailler avec les services fiscaux pour établir les listes au mieux et, si possible, d'avancer la date annuelle d'envoi du Chèque Energie. »

Danyel Dubreuil :

« Les porteurs de l'initiative « Rénovons ! » remercient vivement le MTES d'avoir répondu favorablement à la demande exprimée pour protéger les bénéficiaires des Chèques Energie des risques de coupure hivernale de la fourniture d'énergie, et de réduire les frais de sa mise en service. Ceci étant, ce dispositif devrait être complété à l'attention des locataires par un décret Décence digne de ce nom : il devrait donc comprendre des critères de performance énergétique minimale, ce qui est le moyen fondamental de réduire les factures d'énergie. Il est désormais

essentiel de se tourner vers les locataires du parc privé, qui sont actuellement les grands oubliés des politiques publiques. »

Martine Jardiné, Conseil départemental de la Gironde :

« Sur le fond, le Chèque Énergie est un dispositif ponctuel qui ne résoudra pas le problème de la précarité énergétique. Dès 1972, un article paru dans la revue Esprit dénonçait le péril de l'assistance à perpétuité, et j'utilisais ce texte durant les décennies suivantes dans le cadre de mon enseignement à l'université.

Rien n'a changé depuis, et nous nous retrouvons dans cette situation qu'il faut interroger à la racine : faut-il continuer à colmater des brèches qui s'élargissent ? La question s'aggrave dès lors que l'on rappelle de taux de non-recours au Chèque Energie, tout comme à de nombreuses aides sociales telles que le RSA. Ces réalités sont palpables dans le cadre des permanences des élus et dans celui des demandes adressées dans le cadre du FSL de la Gironde, dont j'assume la présidence. Les personnes reçues ne connaissent bien souvent pas l'existence du Chèque Énergie, ou ne maîtrisent pas les démarches administratives qu'il suppose et qui doivent être effectuées sur des supports numériques que les personnes concernées ne connaissent pas toujours. »

Nicolas Garnier, association AMORCE :

« Il faut lever toute ambiguïté à ce sujet : le Chèque Energie n'est pas un instrument de lutte contre la précarité énergétique. Il répond néanmoins à une urgence sociale et est indispensable, et permet de compenser la précarité énergétique, tout comme les aides du FSL et des CCAS. Le débat sur le montant d'aide à apporter dans cette logique curative est nécessaire, mais il faut en parallèle réfléchir réellement aux outils à créer pour lutter à la racine contre la précarité énergétique. C'est là le fond du problème. »

Philippe Pelletier :

« Nous ne changerons pas la façon française de traiter de façon compliquée les aides à la personne, et il ne faut pas rêver à la création d'une aide unique qui réglerait la question de la précarité énergétique. Le point le plus important est que l'ANAH, ses opérateurs et d'autres structures d'accompagnement permettent de faire comprendre aux ménages que des aides sont disponibles pour rénover les logements et pour soutenir le règlement des factures.

Traiter la précarité énergétique à la racine suppose un haut niveau de subventions, car la question s'inscrit dans le temps court de la vie des ménages. Cette action ne se prête pas à l'activation du levier fiscal ou à la mise en place de prêts le long terme. Les enjeux sociaux, économiques et écologiques de cette action sont tels que l'action publique est urgente. Ils sont aussi désormais politiques, car c'est cette population qui manifeste ces derniers jours : ce ne sont pas les plus pauvres qui se sont mis en mouvement, mais précisément ceux qui ont besoin d'aides publiques. »

Jean-Michel Lobry :

« Éric Lagandré, le programme Habiter Mieux est désormais en ligne avec ses objectifs. Comment poursuivre cette action tout en la transformant ? »

Éric Lagandré, Spécialiste énergie à l'Anah :

« La réussite du programme Habiter Mieux repose pour l'essentiel sur le partenariat avec les collectivités locales. Les deux tiers des opérations de ce programme ont eu lieu dans des secteurs programmés, soit environ 800 opérations négociées entre l'ANAH et les collectivités : ces opérations apportent un accompagnement des ménages en termes techniques, sociaux et de montages financiers.

En 2017, 52 000 logements ont été rénovés dans ce contexte. Les pouvoirs publics demandent à l'ANAH de traiter en moyenne 75 000 logements par an de 2018 à 2022, et ont donc garanti les financements nécessaires à notre agence publique. Pour y parvenir, il faut continuer à

s'appuyer sur l'action des collectivités, sachant que notre dispositif classique continue de progresser en 2018.

À présent, il faut se tourner vers d'autres secteurs que celui de la maison individuelle, ce qui bénéficiera également aux locataires. L'ANAH le fait en premier lieu à travers son aide Habiter Mieux Copropriétés fragiles, créée au printemps 2017 : dans les années à venir, elle permettra de traiter 10 000 logements par an. Le programme Action Cœur de ville accentuera cet effort en visant notamment les copropriétés des centres-villes, généralement assez anciennes, de petites tailles et dépourvues de chauffage collectif : 222 collectivités en sont déjà lauréates à ce jour, et ce programme a été retenu par le MTES dans le cadre d'un programme de CEE : les moyens que les CEE dédiés apporteront permettront de démultiplier les actions d'information et de formation des copropriétés visées, qui ne disposent bien souvent pas de l'assistance de syndics professionnels.

Les collectivités sont aussi fortement mobilisées sur la question des copropriétés, et c'est notamment le cas de Paris, de Lyon, de Grenoble ou encore de Toulouse. Un grand nombre d'entre elles apportent des subventions nouvelles aux syndicats de copropriétaires, l'ANAH apportant ses aides individuelles aux copropriétaires qui en ont besoin. Quelque 2000 logements sont actuellement rénovés chaque année de cette façon.

Ceci étant, toutes les collectivités ne sont pas engagées sur ces questions au même niveau, et l'ANAH doit impérativement simplifier son approche en direction des ménages. Des conventions ont notamment été signées avec la CAPEB, avec La Poste, avec ENGIE ou avec Saint-Gobain Distribution pour faire en sorte que les professionnels deviennent des prescripteurs du programme Habiter Mieux, et dans certains cas des animateurs de celui-ci : 1500 logements par an sont actuellement rénovés avec le soutien de l'ANAH dans le cadre de cette approche. »

Danyel Dubreuil :

« Le travail d'accompagnement mené par l'ANAH est considérable et mériterait d'être amplifié, en particulier en direction des ménages précaires. Selon l'enquête TREMI de l'ADEME, qui a

pris la suite de l'enquête OPEN sur la rénovation énergétique en France, il n'existe en effet pas de travaux de ce type sans accompagnement. Or, à ce jour, seuls 15 % des ménages qui ont conduit des rénovations énergétiques dans leurs maisons individuelles ont été accompagnés : il en résulte que seulement un quart des travaux réalisés sont considérés par l'ADEME comme performants.

Actuellement, les accompagnements proposés émanent de sources diverses : ANAH, plateformes numériques, grands groupes du BTP, dispositifs de repérage tels que les SLIME, programmes portés par La Poste, etc. Pour autant, ces actions devraient être amplifiées pour obtenir des rénovations de meilleure qualité et plus nombreuses, ce qui est la condition pour réussir à faire sortir un certain nombre de ménages de la précarité énergétique. Il faut garder à l'esprit que ce segment de l'action n'est jamais rentable, et qu'il est donc crucial que les pouvoirs publics le financent d'une façon ou d'une autre. À défaut, il n'y aura pas de rénovation énergétique chez les ménages en précarité. »

Laurent Michel :

« Ce constat est tout à fait exact et est partagé. C'est justement pourquoi il existe plusieurs aides à l'accompagnement, car la rénovation énergétique n'est ni simple ni spontanée, que les ménages vivent dans des maisons individuelles ou en copropriétés. Comment faire ? L'intelligence nécessaire aux repérages et aux audits nécessite des investissements immatériels à rentabiliser au sens socioéconomique, car il est essentiel que les diagnostics soient économiquement abordables et de bonne qualité. Pour ce faire, l'État, les collectivités et le système des CEE doivent apporter des moyens pour améliorer et multiplier l'accompagnement en parallèle des initiatives du secteur privé.

Le CITE pourrait mieux soutenir les audits énergétiques, et l'État travaille aussi actuellement avec l'ADEME sur le financement du service public de la performance énergétique de l'habitat afin d'amplifier et de pérenniser le soutien aux PTRE, dont un certain nombre de missions d'accompagnement et de conseil ne peuvent pas s'autofinancer. »

Danyel Dubreuil :

« En ce qui concerne les besoins de financement, l'organisme public I4CE montre que le plus fort budget de la transition énergétique est celui de la rénovation des logements, qui devrait passer de 9 à 20 milliards d'euros par an tous logements privés confondus. Il ressort également de ses travaux que l'investissement en la matière est massivement déterminé par l'investissement public : toute défaillance de celui-ci se traduit par une chute de ce secteur d'activité. »

Philippe Pelletier, Plan Bâtiment durable :

« Comme le montre ce qui a été dit depuis le début de cette table-ronde, il existe une urgence d'agir. La quasi-totalité des outils nécessaires sont en place, et il faut se réjouir du fait que le budget de l'ANAH est consolidé sur plusieurs années, pour la première fois. Pour le reste, même si les dispositifs à déployer sont connus, l'enjeu est de définir les façons de mobiliser l'initiative privée au service de la lutte contre la PE. »

Le film produit par le Conseil départemental de Gironde, est projeté.
http://onpe.org/videos/video_slime_cd33_service_local_dintervention_pour_la_maitrise_de_l_energie

Martine Jardiné :

« La délégation du Conseil départemental de la Gironde à la Transition énergétique est très impliquée dans la lutte contre la PE, ce qui se traduit par une action forte sur la question de l'habitat, ceci en lien étroit avec ses partenaires.

Cela concerne à la fois la rénovation et la construction. Notre Conseil départemental est délégataire des aides à la pierre de l'ANAH, et cofinance cette action à la fois dans les parcs privé et public. L'enjeu est que la qualité de vie des personnes dans leurs logements s'améliore. C'est un axe fort de notre programme socio-thématique, qui suppose une forte mobilisation de

nos élus : ils parcourent notre territoire pour sensibiliser les maires et leurs adjoints afin qu'ils s'impliquent dans cette action aux côtés des bailleurs privés.

Dans ce contexte, certains maires ont eu l'audace de créer des certificats de location ou de relocation : il est essentiel de les soutenir, notamment à travers la mise à disposition d'une logistique et d'une ingénierie dédiées. C'est pourquoi que notre Direction de l'Habitat et de l'Urbanisme est fortement structurée et présente sur le terrain, avec Gironde Ressources, pour accompagner les maires, les élus municipaux et intercommunaux, tout comme les bailleurs, car la sensibilisation est un point crucial.

Il est possible d'agir de la sorte parce que notre Conseil départemental dispose d'un budget dédié de plus de 24 millions d'euros pour la transition énergétique. Nous avons aussi soutenu le dispositif Fabriqu'Coeur, qui permet d'intervenir par exemple dans des passoires énergétiques situées dans des centres-bourgs : le Département peut ainsi accompagner la collectivité ou le bailleur social acquéreur en vue d'une rénovation complète.

Pour aller plus loin dans cette direction, il faudrait que l'État mette en œuvre une réelle volonté politique, ce qui est loin d'être clair au vu de la récente réforme des financements du logement social. De façon générale, tous les acteurs doivent se mobiliser de façon cohérente : ainsi, les moyens structurants proposés par l'ANAH doivent inciter les collectivités à cofinancer les actions de lutte contre la précarité énergétique. C'est dans cette logique que nous avons mis en place un GIP FSL qui associe les collectivités et les partenaires que sont notamment EDF et ENGIE.

Enfin, certaines solutions innovantes permettent d'abaisser considérablement le coût de l'énergie, comme l'a évoqué le Président Jean-Luc Gleize. Dans la résidence Florestine de Gironde Habitat, le coût du chauffage sera nul : avec Qarnot Computing, un dispositif technique a été conçu pour récupérer l'énergie de data centers, qui n'auront plus besoin d'énergie supplémentaire pour être refroidis. »

Pierre Hamelin, Chef de projet à SOLIHA :

« L'expérience du réseau de SOLiHA montre l'importance du besoin d'accompagnement, que ce soit auprès des collectivités porteuses de politiques publiques locales ou des ménages eux-mêmes, à commencer par les plus vulnérables. Cet accompagnement est nécessaire pour éviter un certain nombre de dérives que la presse a mis en lumière il y a quelques années, puisqu'il est arrivé que certains travaux énergétiques soient totalement inutiles.

La pratique montre que l'action doit être abordée par l'approche sociale et humaine, alors qu'il y a une dizaine d'années encore, les travaux énergétiques étaient considérés comme une affaire de techniciens spécialistes à laquelle la population ne comprenait rien. La condition de la réussite appelée de ses vœux par Philippe Pelletier réside donc dans une prise de contact interpersonnelle avec les ménages, car ce sont eux qui décident de passer à l'action s'ils sont propriétaires, ou qui décident de solliciter leurs bailleurs afin qu'ils interviennent en bénéficiant des soutiens nécessaires. C'est cette logique qui permettra d'aller vers une massification de qualité de la rénovation énergétique.

Depuis quelques années, ce besoin d'accompagnement est de plus en plus reconnu, en particulier par l'ADEME. L'ADEME a ainsi présenté un intéressant programme de formation des conseillers Info Énergie, puisqu'il est centré sur les aspects humains et psychologiques de la prise de décision. Cette initiative n'aurait pas été imaginable il y a encore dix ans.

Pour autant, les moyens consacrés à l'accompagnement restent insuffisants, puisque 85 % des ménages qui entreprennent des travaux ne sont pas accompagnés. C'est d'autant plus préoccupant que les personnes en précarité énergétique sont souvent vulnérables et donc sensibles aux offres inadaptées qui peuvent être coûteuses et inutiles, et donc les enfoncer encore davantage dans la précarité. Dans ce contexte, la position des conseils indépendants qui n'ont rien à vendre doit absolument être maintenue et renforcée, et je suis très inquiet d'entendre que les professionnels pourront être prescripteurs, comme l'a annoncé l'ANAH»

Éric Lagandré :

« Par définition, les professionnels prescrivent des solutions techniques, et le font généralement bien. Une des dimensions de l'accompagnement des ménages, notamment des plus vulnérables, est en effet de les protéger contre les ventes agressives, voire forcées, qui sont des réalités documentées. Ce que nous souhaitons est que les professionnels puissent prescrire les aides financières apportées par l'État, ce qui est nécessaire, puisqu'il est très difficile à l'ANAH de faire connaître ses aides. »

Pierre Hamelin :

« Cette précision est très claire et très bienvenue. J'ai moi-même rencontré hier un représentant d'une Chambre des métiers, et j'ai à cette occasion, insisté pour que les artisans fassent connaître les aides de l'ANAH. Il est essentiel de faire circuler jour après jour ces messages auprès du terrain. »

Jean-Michel Lobry :

« AMORCE a récemment présenté son Pacte territorial - 15 : contient-il des réponses à la nécessité de développement de la rénovation énergétique ? »

Nicolas Garnier, Délégué général, Association AMORCE :

« La transition énergétique comprend plusieurs piliers – maîtrise des consommations et développement des énergies renouvelables, essentiellement –, mais alors que l'on entend trop souvent des discours englobants sur cette transition, il faut assumer clairement le fait que la priorité des priorités est la lutte contre la précarité énergétique.

Face à cette urgence, de très multiples actions et expérimentations ont lieu dans les territoires, ce qui est un point très positif. En revanche, il ne se passe toujours rien dans un grand nombre de lieux, hormis le versement d'aides au paiement des factures : le premier axe de l'action à mener consiste donc à généraliser les pratiques existantes. Le deuxième axe est le changement d'échelle de l'action auprès des ménages précaires et le renforcement de sa qualité.

AMORCE a donc demandé aux élus ce dont ils ont besoin pour généraliser les bonnes pratiques et pour les démultiplier. Alors que la précarité énergétique concerne au moins une personne sur dix, il ressort qu'il n'est plus possible de travailler au cas par cas, comme en témoigne un élu qui considère que le repérage des ménages en difficulté revient actuellement « *à chercher une aiguille dans une botte de foin* ». Cette identification précise et systématique est donc indispensable : c'est le premier élément. Cela peut le cas échéant supposer la construction de bases de données permettant de spécifier quelles sont les cibles à viser.

Deuxième élément : prendre contact avec ces personnes, car le temps où nous attendions les citoyens derrière nos guichets est révolu. L'action commerciale privée l'a bien compris, et les appels téléphoniques de tous types de vendeurs sont fréquents. Il faut ensuite s'assurer que les personnes contactées sont bien en situation de précarité énergétique, ce qui suppose de disposer de toutes les informations disponibles : composition du foyer, consommations énergétiques, type de logement.

Le quatrième enjeu consiste à se mettre en situation de réaliser des diagnostics énergétiques pour ainsi dire gratuits, puisque le diagnostic est indispensable pour déclencher des travaux. En cinquième lieu, il faut faire en sorte que les aides publiques solvabilisent même les ménages les plus fragiles en cas de volonté de mener des travaux.

Enfin, il faut se mettre en mesure de faire baisser les coûts de travaux tout en garantissant une bonne efficacité, ce qui est la condition de la massification : pour se faire, AMORCE a notamment échangé avec la CAPEB et la FFB. Pour pouvoir faire baisser les coûts, les professionnels mettent en avant le rôle central de la reproductibilité des interventions, de la densité géographique des actions à mener et de la prévisibilité des travaux à engager dans le cadre de leurs portefeuilles d'interventions.

L'élaboration du Pacte territorial - 15 résulte de l'ensemble de ces éléments. Il s'agit d'expérimenter une action en territorialisant l'action, donc en rassemblant au niveau d'une intercommunalité ou d'un département tous les acteurs ayant affaire à la précarité énergétique, comme le font certains FSL : collectivités concernées, opérateurs énergétiques, professionnels

du bâtiment, associations de consommateurs, agences publiques, ONG, etc., afin de construire une stratégie territoriale de lutte contre la précarité énergétique.

Ensuite, sur le plan opérationnel il faudra construire une base de données pour préparer l'identification des foyers en difficulté, en réunissant et en croisant les informations dont disposent les SLIME, SOLiHA, les fournisseurs d'énergie, les distributeurs, les travailleurs sociaux avec les aides aux paiements des factures, etc. La deuxième étape consiste à lancer l'accompagnement des ménages sous des formes multiples vers un déclenchement de travaux. Le troisième temps est celui de l'obtention de la décision d'une masse critique de ménages en faveur des travaux, moyennant un reste-à-charge acceptable de l'ordre de 15 euros par mois, par exemple. Dès lors, la question est de savoir si les professionnels seront capables de répondre à un projet groupé à grande échelle, en se mettant en mesure de monter en compétence pour y parvenir.

Cette logique a été présentée à tous les acteurs concernés. Ils ont manifesté leur intérêt, et AMORCE propose donc qu'elle soit expérimentée dans le cadre des CEE. »

Martine Jardiné :

« Dans le cadre de notre FSL départemental, les diagnostics chez les personnes en difficulté sont gratuits. Comme le souligne Nicolas Garnier, il est essentiel que se développe une dynamique territoriale sur la question de la précarité énergétique. C'est ce que nous faisons à travers notre SLIME. »

Philippe Pelletier :

« Je n'aurai qu'un mot : comme le disait Sœur Emmanuelle, Yallah ! »

Laurent Michel :

« Je retire de ces échanges une vision d'optimisme Il existe un réel consensus sur les constats et un désir de l'État d'affirmer sa volonté politique et de renforcer les moyens concrets qu'il met en œuvre. Cette question se pose aussi pour la précarité liée aux transports. Cette action

d'ensemble devra être de plus en plus articulée aux initiatives locales et sectorielles afin d'accumuler l'expérience et de dynamiser l'action. »

Nicolas Garnier :

« Nous vivons une période étonnante du point de vue de la transition énergétique. D'un côté, l'on affirme vouloir sauver la planète, et l'on affiche un signal prix avant d'adopter des actions correctives, alors qu'il faudrait faire l'inverse : mettre en place le financement de la rénovation à partir des ressources de la fiscalité Carbone, en ciblant d'abord les plus précaires, puis accompagner les autres politiques sociales. C'est le débat qui s'annonce. »

Les participants se répartissent entre les six ateliers, dont les synthèses figurent ci-dessous.

VI. ATELIER 1 : LE REPÉRAGE

Intervenants : Nicolas Garnier, AMORCE, grand témoin, Claudine Pezeril, Les Locaux Moteurs, Céline Froidefond, CIAS de Sarlat, Christine Brusque, Conseil départemental du Gard, Léo Pardo, CLER, Stéphane Arnaud, La Poste, et Pierre Dupeux, SOLiHA Eure-et-Loir. L’atelier est animé par Isolde Devalière.

1. Un travail indispensable qui reste difficile

La population concernée par la précarité énergétique est de l’ordre de cinq millions de ménages (ENL 2013), mais il reste très difficile de connaître précisément les personnes touchées, y compris au niveau local. Alors que le taux de non-recours aux aides sociales demeure élevé, ce repérage est pourtant indispensable à la réussite des programmes d’action existants et futurs.

En pratique, le repérage peut être pensé de façon large : de la simple identification des personnes potentiellement en précarité énergétique jusqu’à la qualification des situations, donc la réalisation d’un diagnostic sociotechnique et le partage avec le ménage des pistes d’action. Cet atelier s’est surtout centré sur les premières étapes du processus jusqu’au passage de relais aux structures chargées de l’action, ce qui inclut souvent le diagnostic.

Depuis une dizaine d’années, l’expérience de nombreux acteurs territoriaux s’est consolidée en termes de repérage, à l’image du développement des SLIME (voir ci-dessous). Des dispositifs d’identification géographique des secteurs à risques (jusqu’à la maille de l’IRIS, voir atelier 5) sont aussi apparus. Il reste cependant à changer d’échelle et à généraliser l’action de repérage, car de très nombreux territoires ne font toujours l’objet d’aucun dispositif de ce type. L’autre grand point de faiblesse est la grande difficulté à financer ces approches à grande échelle alors que les moyens dédiés à l’action sociale n’évoluent pas.

2. Le rôle des réseaux multi-partenariaux locaux

Depuis 2013 et dans une logique de renforcement de l’action préventive, les dispositifs du type SLIME sont coordonnés par le CLER et donnent lieu à des financements grâce à un programme CEE spécifique. Il en résulte une démultiplication de ces systèmes qui allient repérage, puis accompagnement, diagnostics sociotechniques et interventions systématiques chez les personnes : ces systèmes étaient portés fin 2018 par 38 collectivités de tous types, allant de l’intercommunalité à la région en passant par

les départements, les communautés d'agglomération, les EIE ou les CCAS. Alors que seuls 376 ménages en précarité énergétique ont été repérés au niveau national en 2013 via les SLIME, le total était en novembre 2018 de l'ordre de 20 000 ménages repérés, dont plus de 10 000 à la Réunion, où le dispositif est très actif. En métropole, les collectivités impliquées repèrent ainsi 260 ménages par an en moyenne en 2018.

Pour y parvenir, les SLIME associent tous types d'acteurs territoriaux jouant le rôle de donneurs d'alerte : travailleurs sociaux (32 % des repérages en métropole), élus et services des collectivités, dont les gestionnaires du FSL (27 %), associations du secteur social ou énergétique (3 %) ou encore EIE (2 %). Dans 7 % des cas, les ménages ont répondu aux supports de communication déployés par les SLIME, et dans 8 %, ils se sont présentés d'eux-mêmes. Parmi les personnes repérées figurent 40 % de locataires du parc privé, 35 % d'habitants du parc social et 24 % de propriétaires occupants. Les personnes seules (31 %) et les familles monoparentales (25 %) sont nombreuses et 40 % des logements datent d'entre 1949 et 1974.

La logique du repérage s'appuie très souvent sur la circulation de fiches de signalement qui peuvent être remplies par tous types d'acteurs. Ce principe donne dans certains cas lieu à des démarches plus poussées. Dans le Gard, le SLIME départemental est financé par les CEE, le Fonds d'appui aux politiques d'insertion et la FAP. Il s'adresse à toute personne modeste afin de n'exclure personne et est mis en œuvre depuis avril 2018. Une partie du département bénéficie aussi des visites effectuées par des jeunes en service civique. Le SLIME repose sur la circulation des fiches adressées par des lanceurs d'alerte multiples, qui répertorient notamment les situations de froid ressenti à domicile afin de viser les personnes en restriction.

Ce dispositif qui s'appuie aussi sur le bouche-à-oreille entre bénéficiaires est renforcé au niveau local par quatre Comités locaux d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (CLIME) qui se réunissent tous les trois mois pour faciliter la mise en réseau grâce à la connaissance mutuelle des directions du Conseil départemental et des EPCI et d'acteurs de l'action sociale (services sociaux, CCAS, associations d'entraide et de maintien à domicile), du domaine de l'habitat (pôles Décence et insalubrité, communes, OPAH, ANAH, opérateurs Habiter mieux, ADIL, etc.) et de l'énergie (FAIRE, ENGIE, EDF, EIE, ENEDIS...), tout comme d'acteurs de la politique de la Ville ou encore les conseils citoyens. Le plus important CLIME du Gard se trouve à Nîmes et regroupe ainsi plus de cinquante personnes.

Que les personnes repérées aient fait ou non une demande de FSL, tous les dossiers sont ensuite traités par la commission de gestion de ce fonds. De septembre 2017 à octobre 2018, 14 réunions de CLIME ont eu lieu, ainsi que 321 diagnostics à domicile, et les travailleurs sociaux font ressortir que le dispositif participe à la lutte contre l'isolement, ce qui est une vertu générale des actions de repérage de la précarité énergétique. Un rapport sur cette action sera disponible fin 2018.

3. Aller à la rencontre des « invisibles »

Si les dispositifs du type SLIME et/ou CLIME permettent un traitement fin des situations signalées par les acteurs qui s'y impliquent, il n'en reste pas moins qu'ils sont par définition en difficulté pour aller à la rencontre des publics dits « invisibles », qui ne se plaignent pas de leurs difficultés et qui ne recourent d'eux-mêmes ni aux aides sociales, ni aux aides caritatives.

Trois expériences spécifiques ont été menées récemment en leur direction et ont obtenu des résultats parfois très satisfaisants. Le CIAS de Sarlat (Périgord noir) intervient dans un territoire essentiellement rural qui compte plus de 16 000 habitants. Pas très bien couvert par les institutions, les associations et les services, sa population est vieillissante, et 14,8 % de ses habitants vivent sous le seuil de pauvreté. Le parc est globalement ancien et de mauvaise qualité et les demandes d'aides FSL et d'aides facultatives pour répondre aux impayés augmentent auprès du CIAS – jusqu'à représenter un tiers des aides versées –, mais il est difficile de repérer les ménages ruraux précaires, qui restaient au départ pour ainsi dire invisibles des travailleurs sociaux.

Une plateforme de lutte contre la précarité énergétique a donc été mise en place pour agir de façon plus préventive et mettre l'accompagnement des personnes au centre du dispositif. A l'attention des « invisibles », les services aux personnes âgées ont été sollicités – services chargés de l'APA, infirmiers, assistantes de vie, secrétaires de mairie, élus... Des journées de sensibilisation ont lieu dans les communes à l'aide d'un éco-logement mobile, ce qui est l'occasion de communiquer sur les actions du CIAS. Les particuliers peuvent aussi signaler les situations de précarité énergétique à l'aide d'une fiche-navette. Le repérage de ces foyers s'est amélioré et le point le plus positif est la sensibilisation des élus ruraux, mais la situation reste à améliorer : alors que les moyens disponibles n'augmentent pas, il faut revenir régulièrement vers les partenaires qui sont présents auprès des personnes isolées. Pour mieux remonter vers les adultes, il est donc notamment prévu de mener des actions de prévention dans les écoles primaires.

Dans le territoire de Chartres Métropole (Eure-et-Loire), la Poste et SOLiHA ont noué dans le cadre d'une OPAH un partenariat pour aller grâce aux facteurs à la rencontre des propriétaires occupants depuis plus de 15 ans et vivant dans dix communes situées dans des zones peu denses, qui ont été identifiées grâce à un outil cartographique. Le projet nommé DEPAR est porté par les collectivités, est financé par un programme CEE et se prolongera jusqu'en 2020. Les ménages reçoivent d'abord un courrier papier nominatif, puis le facteur les rencontre et recueille auprès de ceux qui sont volontaires leurs réponses à une dizaine de questions, et leur remet un flyer. Par la suite, les ménages contactés reçoivent un appel téléphonique lors duquel leur est proposé un rendez-vous pour une visite sociotechnique de près d'une demi-journée, qui donne lieu à la remise d'un kit économe. Il en résulte la réalisation d'un diagnostic énergétique partagé avec le ménage, à qui plusieurs scénarios de travaux sont proposés, les aides financières disponibles étant mentionnées explicitement. Les ménages peuvent ensuite s'adresser à SOLiHA s'ils décident de s'investir et donc d'être accompagnés.

Grâce au rôle du tiers de confiance qu'est le facteur, avec lequel les échanges sont très appréciés, les résultats obtenus sont plus que satisfaisants. L'opération a commencé en décembre 2017 ; en date du 17 octobre 2018, 11990 ménages avaient reçu un courrier personnalisé et 7577 foyers avaient été rencontrés par les facteurs. Plus de 60 % des ménages répondent à l'appel téléphonique qui leur est adressé, et 185 visites de diagnostic étaient déjà été réalisées ou programmées. 26 opérations de ce type sont menées et entre 1300 et 1500 ménages feront l'objet de diagnostics en 2018. L'expérience montre que ce dispositif permet de travailler au bénéfice de ménages qui ne seraient le plus souvent pas signalés d'eux-mêmes, et dont une bonne part s'oriente vers des travaux. SOLiHA Eure-et-Loire propose de tirer parti des recensements pour mener une action comparable.

Actif dans le territoire de la Communauté de communes du Baugeois-Vallée, qui compte 18 000 habitants du Maine-et-Loire, le réseau des Locaux moteurs vise spécifiquement les « invisibles » de la précarité énergétique à travers le recrutement de huit habitants à temps partiel (de l'ordre de 20 heures par mois). Soutenu par le Conseil départemental et par d'autres partenaires, il cible lui aussi les propriétaires occupants. Ces intervenants locaux vont à leur rencontre pour les sensibiliser à l'amélioration énergétique de leurs logements et les encourager à se saisir de l'accompagnement proposé dans le cadre de l'OPAH locale. Le principe est de s'appuyer sur des personnes bien implantées et connues sur place, qui jouent le rôle de tiers de confiance qui n'ont aucun intérêt commercial à défendre lors de visites qui ont lieu directement aux domiciles de ces ménages, qui ne se signalent pas.

Ces salariés sont recrutés en recherchant avant tout leur ancrage local et leurs qualités relationnelles puis formés par l'association. Le dispositif s'appuie aussi sur une communication adaptée lors des marchés, des forums d'artisans, etc., en particulier pour développer le réseautage grâce aux membres de la famille et aux voisins. A condition qu'il existe un réel portage politique dans les collectivités, des comités locaux sont systématiquement mis en place afin de resserrer les liens entre les acteurs territoriaux.

L'avantage de ce dispositif simple est de donner un accès direct à l'information à des personnes qui se sentent éloignées des administrations : les portes de ces habitants ruraux souvent âgés s'ouvrent lors de plus de 80 % des visites, et près de 90 % de ceux qui ont ouvert ce dialogue expriment par la suite leur confiance. Les résultats sont massifs, puisque les deux tiers du volume d'activité de l'opérateur Habitat local proviennent des Locaux Moteurs, et parce que ce public est différent de celui qui s'adresse aux services sociaux. Le système se renforce avec le temps grâce au bouche-à-oreille, contribue au renforcement du lien social et de l'information des élus, ceci en lien avec les artisans. Les prochaines étapes visent à augmenter le nombre de dossiers de rénovation en s'appuyant sur le lien de confiance établi pour accompagner les personnes après les diagnostics.

4. L'importance de l'action en aval

De façon générale, le déploiement des dispositifs exige du temps et une communication ciblée de façon adéquate. Ceci étant, plusieurs participants ont souligné qu'il ne suffit pas de repérer les situations pour les connaître : il est indispensable de proposer des actions dès lors qu'un contact personnel a été pris avec le ménage concerné, et a fortiori si un diagnostic sociotechnique a été réalisé et partagé avec celui-ci. Dans la plupart des cas, un kit économe est remis aux habitants rencontrés, qui sont conseillés au moins à minima sur son utilisation. Mais il convient d'aller le plus loin possible lors de la prise de relais avec les partenaires impliqués dans l'action (ANAH, etc.), pour éviter de décourager des personnes qui ont fait l'effort de remettre en cause leur situation de départ. C'est pourquoi le programme de repérage locaux doivent penser de la façon la plus efficace possible les moyens de l'action en aval du repérage : de cette action dépend aussi l'efficacité ultérieure du bouche-à-oreille.

5. Articuler massification et travail en finesse

L'association AMORCE souligne que bien que de très nombreuses actions de repérage aient été déployées en France, il reste nécessaire de changer d'échelle et d'y apporter de la cohérence, car ces actions sont loin d'être généralisées et parce qu'elles ne sont pas toujours structurées de la même façon. De plus, les approches curatives et préventives restent dans l'ensemble mal coordonnées. AMORCE propose donc à terme la création d'une base de données affinées susceptible de jouer un rôle systématique : tous les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique pourraient y accéder et y contribuer. Le cœur de cette base de données serait constitué par les informations sur la consommation énergétique, les revenus, la composition des ménages, la surface des logements et le ressenti (ou non) du froid. Ces données sociotechniques sont disponibles essentiellement au niveau local auprès des acteurs de l'action sociale, des collectivités (fichiers de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, notamment), des fournisseurs et des distributeurs, mais aussi des notaires.

La création de cette base de données individuelles suppose de répondre aux limites fixées par la réglementation de la CNIL et au RGDP, ce qui n'est pas impossible à terme, puisque des exceptions de ce type existent déjà dans le cadre des PIMMS ou des FACE. Les personnes pourraient à l'avenir signifier leur accord pour la transmission de ces informations personnelles de façon explicite, et l'adoption d'une législation ad hoc pourrait consolider cette exception. En tout état de cause, les agents utilisant ces données individuelles devraient tous être assermentés. Une fois construit le cœur de cette base, il faudrait ensuite affiner ses informations par des moyens à définir : il pourrait être fait appel pour ce faire à des contacts téléphoniques ciblés, mais cette solution pourrait être coûteuse et peu efficace. Ce point appelle donc à des précisions ultérieures.

En tout état de cause, la massification du repérage et la construction d'une base de données semblent indispensables à AMORCE pour constituer des statistiques solides et apporter à l'Etat des informations chiffrées sur l'efficacité de cette action. Plusieurs collectivités porteuses de SLIME ont en particulier commencé à évaluer ces programmes. Dans le CCAS de la Vienne, par exemple, 72 % de la centaine de visites sociotechniques ont été suivies par des formations aux bons réflexes de gestion de l'énergie ou par des plans de travaux, et le taux de réponse aux appels téléphoniques adressés aux ménages par la commission du FSL est de 40 %, ce qui est plutôt satisfaisant.

Accepter cette culture du chiffre ne s'oppose pas aux approches locales en finesse, mais contribuerait fortement à convaincre l'Etat du bien-fondé de la lutte contre la précarité énergétique à partir d'études

coût-bénéfices robustes évaluant notamment les gains en termes de réduction de frais de santé : un point sur lequel s'accordent de nombreux participants à l'atelier, bien que le suivi de l'efficacité des actions menées sur le moyen terme soit lui-même coûteux et reste pour le moment presque impossible à financer.

VII. ATELIER 2 : DISPOSITIFS D'AIDES ET MESURES SOCIALES

Intervenants : Sandrine Burési, GEFOSAT, grand témoin, Fabrice Greze, GIP FSL de Gironde, Florence Batisda, CAF de Gironde, Jean-Pierre Mouchard et Alexandra Marlier, Procivis Gironde. L'atelier est animé par Éric Malevergne, Fédération SOLiHA.

1. Un développement récent des mesures visant la précarité énergétique en France

En France, les premières actions de soutien au paiement des factures d'énergie datent des années 1980, mais la prise de conscience des spécificités de la précarité énergétique est plus récente. Cette prise de conscience s'est traduite par une mise en relation de plus en plus forte de métiers qui se parlaient peu du départ : action sociale, monde du logement et acteurs de l'énergie. Au début des années 1980, une circulaire soulignait ainsi qu'il fallait s'opposer aux coupures de fournitures dans les logements sociaux, et c'est en 1984 qu'apparaît le premier dispositif d'urgence à l'attention des personnes en précarité ou en pauvreté, avant qu'en 1985, les conventions locales entre EDF et GDF avec des structures d'action sociale commencent à se multiplier pour apporter des aides au paiement des factures. Et en 1989, déjà, une autre circulaire considérait qu'il faudrait apporter des solutions pour toutes les énergies de chauffage.

De diverses initiatives locales ont été prises au fil des années 1990, en particulier dans la Drome, l'Ariège, le Maine-et-Loire, l'Hérault ou le Lot, ainsi qu'à Valenciennes, à Lorient ou à Paris, et c'est en 1999 que l'ADEME a organisé le premier colloque afin de mettre en dialogue les multiples expériences territoriales visant les ménages en difficulté du point de vue énergétique.

Alors que la notion n'apparaissait pas dans les politiques publiques en raison de son caractère transversal, la question de la précarité énergétique est apparue dans le débat public français en 2006, année de la signature du manifeste « Habitat, précarité sociale, énergie » par le CLER, la FAP, les PACT-ARIM, Habitat & développement, l'UNAF, l'UNIOPSS et le Secours catholique, entre autres. Cette même année, le projet européen EPEE a permis de rassembler des structures actives dans cinq pays : grâce en particulier au développement antérieur des actions de lutte contre la fuel poverty au Royaume-Uni au titre de la politique de santé publique, ce projet a permis de proposer une première définition de la précarité énergétique. Et en 2007 naissait le RAPPEL. A la suite du Grenelle de l'environnement, la mission confiée au Plan Bâtiment durable a abouti en 2009 à la publication du rapport élaboré par Philippe Pelletier, Alain de Quéro et Bertrand Lapostolet, qui contient tous les axes de l'action à mettre en œuvre pour lutter à grande échelle contre la précarité énergétique en France.

Dès lors, la prise en compte de la précarité énergétique par la loi a été assez rapide : la loi Grenelle, qui modifie la loi Besson en 2010, en contient pour la première fois une définition à valeur juridique. Cette logique sera accentuée en 2015 par la loi de Transition énergétique pour une croissance verte, dans le premier article stipule que « la politique énergétique assure un droit d'accès de tous les ménages à l'énergie sans coût excessif au regard de leurs ressources (...) et lutte contre la précarité énergétique » et que « l'État veille à Garantir aux personnes les plus démunies l'accès à l'énergie, bien de première nécessité, ainsi qu'aux services énergétiques. » Malgré le développement récent de nombreux dispositifs d'aide (voir ci-dessous), il reste cependant fort à faire pour parvenir à appliquer pleinement ces principes, mais les avancées déjà obtenues sont encourageantes.

2. Le rôle structurant des aides du FSL et de la CAF

Avec les aides apportées par l'ANAH (voir atelier 3), par la CAF et par les CCAS (voir atelier 1), les FSL font partie des dispositifs structurants de l'action publique visant à soutenir des ménages fragiles pour leur accès à l'énergie et à des logements convenables. Ces FSL ont été créés au titre de la loi Besson de 1990 et sont financés et gérés par les départements. Ils permettent de financer les aides au paiement des factures d'énergie des personnes en difficulté.

En Gironde, un GIP a été créé en 2004 par l'Etat, le Conseil général, la CAF et les communes afin de créer des fonds mutualisés d'aide pour les impayés d'énergie et d'eau à destination des ménages en difficulté. En 2017, la compétence du FSL a été transférée à Bordeaux Métropole en ce qui concerne son territoire, où le GIP exerce aussi sa gestion. Outre ses administrateurs (Département, CAF et Bordeaux Métropole), le GIP comprend aussi les membres associés que sont la MSA, l'UDCCAS, des fournisseurs d'eau et d'énergie et l'AROSHA.

Ce GIP est l'outil d'intervention du PDALHPD, et intervient en termes de garantie (environ 3200 demandes en 2017), d'aide à l'accès (environ 2240 en 2017), d'aide au maintien (environ 1800 en 2017) et assure des missions en termes de médiation et de gestion locative (1200 logements concernés en 2017). En parallèle, quelque 9210 et 2300 demandes d'aides ont été traitées en 2017 par le GIP réciproquement pour le paiement de factures d'énergie et d'eau. De plus, environ 700 premières visites d'accompagnement à domicile ont été assurées par ses travailleurs sociaux chez des personnes vivant très souvent sous le seuil de pauvreté.

Plus de 90 % des demandes d'aides émanent de structures qui accompagnent les personnes en difficulté financière et/ou sociale. Une part importante de l'aide consiste à stabiliser le paiement des factures grâce à des aides et/ou des prêts, ceci en lien avec EDF et Gaz de Bordeaux, en mettant en place une mensualisation des factures, le cas échéant en parallèle de l'apurement des dettes grâce au FSL. Des actions collectives ont aussi lieu dans les territoires sur le Chèque Energie, l'accès au logement, les écogestes ou encore les programmes existants.

Au-delà des 700 visites des travailleurs sociaux, 257 visites sociotechniques ont eu lieu en 2017 dans le cadre du lien tissé avec les deux SLIME de Gironde aux domiciles de personnes dont les factures sont anormalement élevées, ceci afin d'échanger sur l'accès aux droits, la lecture des factures, les habitudes de consommation, les équipements et le bâti. Des réponses sont par la suite apportées grâce aux aides du FSL, mais aussi en mettant les bailleurs en lien avec les programmes de rénovation existants et en assurant des médiations locatives en cas de non-décence, l'accompagnement social apporté étant souvent prolongé. Dans près de la moitié des cas, la principale cause de surconsommation est la mauvaise isolation des logements. En 2018, le GIP constate une hausse des montants moyens de ses interventions financières sur les factures. Ses animateurs prévoient d'améliorer le traitement des situations, y compris après les visites (petits travaux, cofinancement, etc.), d'articuler son action avec celle de lutte contre l'habitat indigne et d'évaluer les effets de ses interventions à moyen terme.

En Gironde comme partout en France, la CAF est un autre acteur de poids en termes d'action sociale pour l'habitat et le logement, et participe donc à la lutte contre la précarité énergétique à la fois à travers le versement de ses allocations, l'amélioration de l'habitat ou encore l'aide à l'équipement et à l'accès et au maintien dans les logements.

La loi ALUR apporte des moyens renforcés pour améliorer les logements locatifs : en effet, la présentation du rapport de non-décence d'un logement occupé par un bénéficiaire de l'ALF ou de l'ALS se traduit par la conservation des aides versées normalement au bailleur tant que celui-ci n'a pas réalisé les travaux pour remédier à cette situation. Cette conservation peut durer jusqu'à 18 mois et est reconductible sur deux périodes de six mois. Pendant la période de conservation des aides, le locataire n'a plus à verser au bailleur que son loyer résiduel. Si les travaux de mise en conformité sont réalisés durant la période de conservation, la CAF remet en paiement l'allocation Logement et reverse au bailleur l'intégralité des aides consignées. A défaut, ces montants sont perdus pour le propriétaire, et le locataire doit reprendre le paiement intégral du loyer, ce qui est un important défaut de la législation.

Ceci étant, la réalisation des travaux d'un coût le plus souvent modéré est largement majoritaire dans ce contexte, et souvent sous six mois, car la CAF propose systématiquement les services de ses travailleurs sociaux en cas de consignation. Ceux-ci informent les deux parties de leurs droits et devoirs et des actions amiables ou judiciaires qui peuvent être engagées. Si nécessaire, ils mettent en œuvre une médiation avec le bailleur et assistent le ménage dans les démarches de relogement. Une expérimentation est en cours avec le FSL pour accompagner les bénéficiaires de l'ALS de la même façon. Malgré la rédaction actuelle du décret Décence, ce dispositif contraignant permet de lutter contre la précarité énergétique : car en pratique, des travaux d'amélioration thermique des logements sont tout de même réalisés à l'occasion de ces procédures de mise en conformité, ce d'autant plus que les bailleurs sont informés des possibilités de financement par l'intermédiaire de l'ADIL, de l'ANAH ou des porteurs des dispositifs animés.

3. Apporter des avances sur subventions pour déclencher les travaux

Actuellement, les aides aux travaux ne sont versées qu'après leur réalisation, et le fait d'avoir à avancer ne serait-ce qu'une partie des sommes en jeu aux artisans est en pratique un obstacle que ne peuvent franchir nombre de foyers modestes ou très modestes, ce qui s'oppose à la réalisation de nombreux travaux de rénovation énergétique chez les personnes fragiles. C'est pourquoi un partenariat public-privé nommé CARTTE a été noué entre le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et les cinq SACICAP du réseau Procivis de la région afin d'apporter des avances sur travaux aux ménages ayant droit aux aides de l'ANAH et des collectivités.

Un fonds de 2,5 millions d'euros a été constitué pour soutenir les ménages modestes et très modestes propriétaires de logements âgés de 15 ans ou plus. Les revenus des personnes éligibles peuvent être jusqu'à 30 % supérieurs aux plafonds de ressources « Modestes » pris en compte par l'ANAH, et les avances gratuites apportées peuvent aller jusqu'à 30 % du coût TTC des travaux jusqu'à un plafond de 9000 euros, à condition que ceux-ci soient réalisés par des artisans labélisés RGE – d'où l'existence d'échanges réguliers avec la CAPEB et la FFB. Les travaux mixtes (non uniquement énergétiques) font aussi l'objet de ces avances.

Concrètement, le dossier est préparé de façon classique par l'opérateur et est ensuite examiné par les comités techniques des financeurs, mais il passe aussi devant une CLAH. La notification d'accord de

l'avance CARTTE intervient après celle de l'octroi des aides de l'ANAH. Dès la notification du démarrage des travaux, l'avance est adressée par Procivis à l'artisan ou aux artisans concernés. Après remise des travaux, Procivis perçoit les subventions auquel a droit le ménage, le remboursement de l'avance étant ainsi effectué au bout de 10 à 14 mois. Les procurations signées par les ayants-droits permettent au ménage de ne pas avoir à gérer les transferts de fonds.

Du 1er janvier 2016 au 30 septembre 2018, 691 dossiers ont été traités, dont 630 au bénéfice de foyers très modestes, et 486 dossiers ont ainsi pu être débloqués. Un total de plus de 2,1 millions d'euros d'avances a été versé, pour un montant moyen de 4429 euros, ce qui a débouché sur plus de 13 millions de travaux, soit 220 emplois ETP environ pour les artisans locaux. Des développements sont envisagés et il sera peut-être possible d'avancer à l'avenir le montant des CEE, voire du CITE. L'enjeu est à présent de démultiplier l'action.

4. Une ingénierie financière qui reste très complexe

Le dispositif CARTTE apporte en Nouvelle-Aquitaine une réponse à l'un des freins majeurs à la réalisation de travaux chez les publics modestes, l'autre frein principal étant le financement de l'apport en fonds propres. Ces deux points ont été identifiés de longue date notamment par l'association GEFOSAT, qui anime depuis 2002 le dispositif FATMEE dans l'Hérault en suivant une démarche expérimentale qui a (entre autres actions) inspiré la multiplication des SLIME au cours des années 2010 : ce dispositif vise à repérer les ménages en précarité énergétique, à caractériser leurs problèmes et à y apporter des solutions – pose de petits matériels, accompagnement et, si possible, travaux –, y compris au travers d'une médiation éventuelle avec les bailleurs et en apportant le cas échéant une aide financière complémentaire aux subventions existantes. Son comité technique rassemble d'Agence départementale de la solidarité de l'Hérault, la CLCV, l'animatrice de l'OPAH locale et le GEFOSAT.

Le Conseil départemental soutient le FATMEE depuis le départ, et versait jusqu'en 2015 chaque année 70 % de sa subvention dès signature de la convention, ce qui permettait d'alimenter un fonds spécifique situé sur un sous-compte du GEFOSAT. Aux côtés du ménage et en lien étroit avec les travailleurs sociaux, l'association assure l'ingénierie financière permettant de monter les dossiers de financement des travaux en associant les aides disponibles et en y ajoutant le cas échéant les aides du FATMEE, et est habilitée par procuration du propriétaire à recevoir les aides de l'ANAH, des collectivités, etc., ainsi que son apport personnel. Le GEFOSAT rémunère ensuite les artisans.

Jusqu'en 2015, le fonds placé sur le sous-compte dédié servait à la fois à avancer les subventions, à verser des aides aux propriétaires, à collecter les éventuelles participations et à acheter le petit matériel d'économie d'énergies. Ajoutée à la construction des plans de financement individuels, cette gestion était très complexe, ce qui a conduit à simplifier le dispositif : désormais, le comité technique valide le plan de financement proposé par le GEFOSAT, qui est par la suite transmis au Conseil départemental, lequel débloque les fonds FATMEE. Cette subvention transite par le sous-compte du GEFOSAT, tout comme les éventuelles avances de tous types, et l'association rémunère les artisans. Il n'est en revanche plus possible à travers cette nouvelle procédure (plus solide du point de vue juridique et un peu plus simple en termes de gestion) d'apporter des avances aux ménages et aux artisans.

5. Les pistes ouvertes par le microcrédit

Pour essayer de répondre à ce problème, ainsi qu'à celui du financement des apports personnels, le GEFOSAT a expérimenté de 2008 à 2011 la piste du microcrédit après avoir été lauréat de l'appel à projet PUCA, ceci en partenariat avec le Crédit coopératif. Au départ, le montant de ces crédits était au maximum de 3000 euros remboursables sur 36 mois, montant et durée revues à 5000 euros sur 48 mois. Le montant des travaux financés via les 35 dossiers bouclés depuis 2008 a été de 2500 à 22 000 euros, des personnes très âgées ayant pu solliciter le dispositif sans problème. En parallèle a été menée une expérience avec les SACICAP, qui proposaient des prêts globaux intégrant l'avance des subventions, avec un différé d'amortissement de deux ans sur les montants restants à rembourser après leur versement, mais l'expérience s'est arrêtée lors de la disparition du Crédit immobilier de France.

Il ressort de l'expérience des microcrédits du GEFOSAT des perspectives très prometteuses, puisqu'aucun appel à la garantie bancaire n'a été constaté : si les dossiers sont bien préparés, le microcrédit est intéressant pour permettre aux personnes précaires de réaliser des travaux, ce d'autant plus que ceux-ci débouchent souvent sur une réduction des factures d'énergie – ce dont ont du mal à prendre conscience de nombreux travailleurs sociaux, qui redoutent le plus souvent l'endettement des ménages fragiles.

Ceci étant, le recours à cette solution est devenu de plus en plus difficile après la suppression de l'APL Accession, dont une faible part des fonds permettait de financer des travaux dans les résidences principales. Entre autres acteurs, Nexity a souligné ce problème aux autorités, ce qui pourrait faire évoluer la position de l'Etat. Enfin, il faut avoir conscience que la préparation des dossiers de crédit est

un acte intrusif, puisqu'elle nécessite un examen poussé des budgets actuels et prévisibles des personnes qui y sont candidates, ainsi que la levée du secret bancaire. A noter enfin que dans certains territoires, le dispositif « Parcours confiance » des Caisses d'épargne apporte aussi dans certains territoires de bons résultats en termes de microcrédits aux personnes précaires nécessitant des travaux énergétiques.

VIII. ATELIER 3 : ACCOMPAGNEMENT ET TRAVAUX

Intervenants : Lucas Colombies, Seine-Saint-Denis-Habitat, Nicolas Rousseau, SOLiHA, grands témoins, Éric Lagandré, ANAH, Laurent Vitry, Conseil départemental de Gironde, Julia Faure, FAP, Sophie Bondier, Compagnons bâtisseurs de Nouvelle-Aquitaine. L'atelier est animé par Éric Lagandré.

1. Des programmes nationaux pour financer la lutte contre la précarité énergétique

Il existe en France un certain nombre de dispositifs portés et/ou financés par des acteurs publics, privés ou associatifs afin de lutter contre la précarité énergétique au moyen de travaux d'amélioration énergétique des logements des personnes concernées.

Le plus structurant est sans aucun doute le programme Habiter Mieux de l'ANAH, qui vise les propriétaires aux revenus modestes et très modestes afin de financer la rénovation de logements individuels ou de copropriétés, que ces propriétaires soient occupants ou bailleurs. Dans la plupart des cas, l'accompagnement technique, social, financier et administratif par un opérateur est obligatoire. L'AMO apportée comprend un diagnostic à domicile et l'élaboration du projet de travaux, ainsi que l'aide aux démarches des propriétaires : demande d'aides, choix de l'entreprise, analyse des devis, suivi des travaux.

En secteur diffus, l'AMO obligatoire est apportée par un opérateur agréé ou habilité dans les cas de l'aide Habiter Mieux Sérénité (large bouquet de travaux et aide de 560 euros pour financer le travail de l'opérateur). Cette AMO obligatoire est aussi intégrée dans le dispositif dédié aux copropriétés (une aide pouvant aller jusqu'à 180 euros contribuant à la financer). L'accompagnement est facultatif dans le cas d'Habiter Mieux Agilité, qui finance des travaux énergétiques partiels. Dans les secteurs faisant l'objet d'une programmation publique (OPAH, PIG, PLS, PST), l'accompagnement est gratuit pour les propriétaires et est dispensé par des prestataires d'ingénierie sociale et financière agréés ou habilités. Ils sont choisis après appels d'offres par les collectivités, l'ANAH et les collectivités nouant à ce titre des conventions pluriannuelles.

La dynamique des opérations en secteurs programmés est très variable d'un territoire à un autre. Rapportée à la population, elle est notamment forte en Occitanie, en Bretagne, dans les Vosges ou en Alsace, et à l'inverse faible en particulier en PACA, en Rhône-Alpes, en Normandie ou en Centre-Val-

de-Loire. De semblables tendances sont observés dans les cent plus grandes agglomérations françaises en 2018.

En parallèle des aides de l'ANAH, d'autres dispositifs nationaux sont mis en œuvre, par exemple par des obligés du système des CEE. C'est par exemple le cas du programme CEE ECORCE, financé par Total et proposé par SOLiHA et SONERGIA pour accompagner la réalisation de travaux et/ou faire évoluer les comportements des ménages modestes. Deux actions à court terme sont prévues : des ateliers collectifs de sensibilisation aux économies d'énergie et des visites permettant de transmettre les écogestes. A plus long terme, le programme propose aux ménages de réaliser un bilan des travaux énergétiques envisageables et des aides mobilisables. Le programme prévoit aussi le suivi des consommations réelles et des comportements des ménages accompagnés. Tous les territoires peuvent se saisir de ce programme afin de l'intégrer au panel de solutions qu'elles proposent via l'animation apportée par des associations locales, l'objectif national étant de réaliser 16 000 actions en tout.

Troisième type d'aides : le soutien apporté par les associations caritatives. Depuis 2013, la FAP a ainsi formalisé l'aide financière qu'elle apporte depuis des décennies pour la réalisation de travaux chez des foyers défavorisés à travers son programme « SOS Taudis » : il permet de déclencher les travaux en finançant le reste-à-charge qui incombe aux ménages après recueil des aides publiques nationales et locales. L'examen des dossiers est qualitatif et se fonde essentiellement sur la situation et le parcours des familles. De 2013 à novembre 2018, 1721 ménages ont ainsi été aidés, les trois quarts d'entre eux vivant sous le seuil de pauvreté. La subvention moyenne est de 4600 euros par dossier, soit 13 % du coût des travaux dont le montant moyen est de 36 000 euros. Il atteint 44 000 euros en moyenne en cas de travaux de sortie de l'insalubrité et est de 19 300 en cas de travaux de lutte contre la précarité énergétique. A noter toutefois qu'il reste difficile de lutter contre ce phénomène grâce à ce programme, qui vise prioritairement à traiter des logements au départ insalubres (voir ci-dessous) : dans 47 % des cas, les logements restent dans les catégories E à G du DPE après travaux.

2. Des dispositifs territoriaux d'accompagnement intégrés

Comme le montrent les trois exemples ci-dessus, les sources de financement des travaux de lutte contre la précarité énergétique et de leur accompagnement sont multiples – les collectivités territoriales apportant elles-mêmes des aides en complément de celles de l'ANAH –, et de nombreux dispositifs territoriaux ont pour but d'identifier les ménages en précarité énergétique et de les accompagner afin de

parvenir à la réalisation de travaux, ce qui nécessite dans tous les cas une ingénierie sociale, technique et administrative.

Dans le territoire de Brest Métropole, le service public de la rénovation énergétique est nommé TINERGIE et vise notamment à répondre aux situations de précarité énergétique par la réalisation de travaux. Il associe de nombreux partenaires dont l'ADEME, l'ANAH, la CDC, l'UFC-Que choisir, la CLCV, la CAPEB, la CCI ou encore ENEDIS. En 2017, SOLiHA a accompagné 239 ménages dans ce cadre pour la rénovation de maisons individuelles, et 197 de ces parcours ont été validés au cours de l'année : 31 % des ménages accompagnés sont modestes et 69 % sont très modestes. Les travaux associent deux ou trois corps de métiers dans les trois quarts des cas et atteignent un montant moyen de plus de 17 000 euros, pour un gain énergétique de 43 %.

En lien étroit avec la SEM Brest Métropole Aménagement, SOLiHA et l'ALEC Ener'gence accompagnent aussi les projets de rénovation énergétique dans des copropriétés de toutes tailles situées en périphérie ou en centre-ville, la Ville de Brest disposant d'une longue expérience en la matière en lien étroit avec la politique de lutte contre l'habitat indigne. Les partenaires de TINERGIE prévoient à partir de 2009 de massifier cette action grâce au lancement du site Internet SOLiHA Copro, qui proposera des parcours d'accompagnement. De nombreuses autres collectivités, dont la Ville de Paris et le Conseil départemental de Gironde, ont développé des dispositifs de ce type à destination des copropriétés.

Dans le département de la Gironde, le déploiement du SLIME a commencé en 2017 et est progressif. Le SLIME associe les collectivités et autres acteurs territoriaux avec des partenaires des domaines de la lutte contre la précarité (FSL, CAF, PDLHI...) et des mondes du logement (OPAH et ANAH) et de l'énergie, et couvrira tout le département en 2020 à l'exception du territoire de Bordeaux Métropole, qui met en œuvre son propre SLIME. Il bénéficie d'importants financements liés aux CEE grâce à son inscription dans le programme SLIME du CLER, MPS Formation et le CREAQ étant ses deux opérateurs fin 2018.

Le SLIME apporte un accompagnement renforcé pendant un an aux ménages en précarité énergétique grâce à l'action conjointe des travailleurs sociaux (Conseil départemental, FSL, CAF, MSA), le plus souvent à l'origine du repérage, et des opérateurs chargés de l'approche technique nécessaire pour accompagner les ménages vers les travaux : dans tous les cas, les premiers conseils énergétiques sont apportés par un technicien Energie-Habitat lors d'une visite à domicile. Lorsque des travaux sont à

envisager, des prescriptions de travaux sont adressées au bailleur avec l'accord de l'occupant (voir aussi atelier 2). Depuis 2018, cet accompagnement est complété par l'action des Compagnons bâtisseurs en termes d'auto-réhabilitation accompagnée (voir ci-dessous) et par l'aide de la Fondation Abbé Pierre, qui permet notamment de remplacer des équipements électroménagers et de financer un certain nombre de petits travaux.

L'équipe d'animation du SLIME girondin a procédé à une première évaluation de son action en termes de sortie de la précarité énergétique, ceci en prenant en compte trois critères : niveau des factures devenu acceptable (diminution de la consommation énergétique ou diminution du TEE), amélioration du confort, absence ou diminution de l'aide demandée au FSL. En 2017, 191 visites sociotechniques ont eu lieu, et il a été possible d'enquêter sur l'évolution de la situation de 132 des ménages accompagnés. Parmi eux, le nombre de demandes d'aides FSL est passé de 51 à 26 de 2017 à 2018, 56 ont été relogés ou ont déménagé et 43 ménages ont bénéficié de travaux réalisés par leur propriétaire bailleur. Sur les 48 ménages pour lesquels il a été possible de calculer les trois critères ci-dessus, 25 sont à ce jour sortis de la précarité énergétique. 32 ménages ont notamment vu leur consommation énergétique baisser de plus de 10 %, dont 14 ménages qui ont vu leur consommation énergétique baisser de plus de 25%.

3. L'approche de l'auto-réhabilitation accompagnée

En parallèle des travaux de rénovation effectués par les artisans, l'intervention sur les logements peut être le fait des habitants eux-mêmes, notamment dans les cas où ils ne disposent pas des moyens financiers pour faire travailler des professionnels. Depuis 1957, les Compagnons bâtisseurs accompagnent cette démarche du point de vue social et technique, car l'ARA est plus qu'un moyen de réaliser des travaux. Cette approche se fonde sur la capacité d'agir et sur l'engagement des ménages en difficulté, que l'association 1901 fondée officiellement en 2001 accompagne à la fois du point de vue technique et humain.

En Nouvelle-Aquitaine comme ailleurs, les Compagnons bâtisseurs apportent leur accompagnement aux foyers fragiles grâce à des bénévoles, à des salariés et à des volontaires du service civique national et européen, et participent aux côtés des ménages à la définition, au financement des travaux et à leur réalisation, en fonction de leurs capacités techniques. Tous types de travaux, allant d'interventions modestes ou de remplacements d'équipements jusqu'à de véritables réhabilitations, peuvent ainsi être menés en fonction des capacités des habitants, quels que soient leurs statuts (propriétaire occupant ou

locataires des parcs privé ou social). Selon les cas, ceux-ci peuvent participer très activement au travail d'amélioration, ou jouer un rôle essentiellement logistique : accueil, préparation des repas, etc. Le bénéfice des travaux est ainsi à la fois technique – amélioration des logements – et social, puisque les personnes sortent de leur isolement et se remettent en mouvement par le moyen des travaux eux-mêmes.

Les Compagnons bâtisseurs mettent aussi à disposition des outils dans ce contexte et travaillent en lien étroit avec les plateformes Soli'Bat, qui permettent de récupérer des matériaux. L'ARA peut désormais être financée par l'ANAH, et plusieurs collectivités et bailleurs sociaux favorisent cette approche. Il faut aussi noter qu'un certain nombre d'artisans commencent à s'impliquer à titre bénévole dans ces actions et que cette logique est appelée à s'amplifier.

4. Un accompagnement strictement indispensable pour sortir de l'habitat indigne

Dans un certain nombre de cas, la lutte contre la précarité énergétique rejoint l'action contre l'habitat indigne, et il est fréquent que la sortie de l'insalubrité signifie pour les occupants également une possibilité d'accéder à un confort thermique minimal, voire de bonne qualité.

La FAP est spécialisée dans ces interventions et a récemment mené une étude sur la durée et le coût de l'accompagnement des personnes vivant au départ dans des logements insalubres. L'étude a été conduite auprès de neuf opérateurs et montre qu'il faut en général plus de trois ans pour accompagner ces personnes en grandes difficultés sociales. Un des aspects spécifiques de l'action à conduire auprès de ces foyers réside dans le fait que ces personnes sont souvent isolées et qu'il faut du temps pour les convaincre de la nécessité d'intervenir à leurs domiciles, puis pour les accompagner lorsqu'elles se sont décidées au travers des démarches et de l'organisation des travaux que ces personnes ne peuvent pas effectuer elles-mêmes.

La situation est particulièrement difficile dans deux situations typiques. Dans la première, les occupants de logements agricoles d'origine familiale vieillissent et vivent de plus en plus mal dans ces locaux inadaptés, mais ne veulent pas en faire part – même lorsqu'il leur devient difficile d'aller aux toilettes à l'extérieur, par exemple. Dans ce type d'immeubles auxquels les personnes âgées ont souvent vécu toute leur vie, la vie se déroule difficilement dans une ou deux pièces chauffées tant bien que mal en hiver, et il est souvent plus urgent de réhabiliter une partie des logements du point de vue énergétique que

d'installer une salle de bains. L'autre situation typique est celle d'accédants à la propriété qui ont acquis un bien très dégradé et qui se retrouvent ainsi pris au piège dans des lieux qu'ils ne souhaitent absolument pas quitter, même si ce serait objectivement la meilleure solution.

L'enquête de la FAP montre qu'il faut en moyenne 14 jours de travail répartis sur plusieurs années pour conduire une sortie d'insalubrité, les écarts étant en pratique importants. Le coût moyen de cet accompagnement est de l'ordre de 5000 à 6000 euros. Ces frais supportés par les opérateurs ne sont pas couverts par les aides existantes et sont si importants que les opérateurs sont réticents à les faire connaître de façon ouverte par crainte des réactions des bailleurs de fonds. En Loire-Atlantique, toutefois, les autorités locales connaissent ce problème de longue date et apportent des financements, mais cette situation reste une exception.

Cet accompagnement de durée importante est pourtant indispensable pour que les travaux puissent être réalisés en cas d'insalubrité. De la même façon, un accompagnement substantiel est nécessaire pour les personnes en précarité énergétique qui se trouvent dans les plus grandes difficultés, et celui-ci n'est pour le moment pas réellement financé par les dispositifs existants.

5. Perspectives issues de l'atelier

Plusieurs participants ont souligné qu'il faudrait définir des modalités simples de lecture des consommations énergétiques, si possible en temps réel, notamment à destination des personnes qui ne maîtrisent pas les interfaces numériques ou les ignorent. De ce point de vue, le déploiement des compteurs intelligents pourrait apporter des solutions intéressantes. En termes de repérage, d'accompagnement et d'ingénierie sociale et financière, l'atelier confirme qu'il est indispensable de mettre en place des communautés locales de lutte contre la précarité énergétique, en associant collectivités, ANAH, fournisseurs, travailleurs sociaux, associations, bureaux d'études, professionnels, etc., tout en désignant clairement les opérateurs et en multipliant les canaux permettant d'assurer la meilleure qualité d'écoute possible.

Un participant a remarqué que les dispositifs actuels de financement des travaux et d'accompagnement des personnes en précarité énergétique sont très complexes. Certaines incompatibilités entre les dispositifs CEE déployés par des obligés et les aides de l'ANAH, en particulier, empêchent de réaliser les bouquets de travaux complets de réhabilitation et pourraient amener les opérateurs à intervenir

plusieurs fois sur les mêmes immeubles, ce qui multiplie les coûts d'ingénierie : il serait donc très souhaitable de pouvoir cumuler les aides existantes dans tous les cas de figure, en s'attachant à intervenir en fonction de l'état de départ des logements. La création de l'aide Habiter Mieux Agilité par l'ANAH est un premier pas dans cette direction, puisque celle-ci est compatible avec les interventions financées grâce aux CEE.

Pour les publics les plus vulnérables et les situations insalubres ou quasi-insalubres, il est de plus en plus urgent de tenir compte de la réalité des coûts de l'accompagnement, cette question étant particulièrement préoccupante du fait du vieillissement de la population. Enfin, il est crucial d'évaluer les résultats obtenus par les multiples dispositifs de lutte contre la précarité énergétique afin d'identifier les meilleures pratiques et d'assurer la plus grande efficacité possible.

IX. ATELIER 4 : SENSIBILISATION ET FORMATION

Intervenants : Claire Bally, Solibri, et Rémy Cognet, ASDER, grands témoins, Emmanuel Hardouin, DDTM Gironde et Nathalie Duviella, CREAQ, Pierre Frick, USH, et Perrine Ilongo, Gironde Habitat, François Veyretout, GRDF et Marion Drouault, FACE, Coralie Robert, doctorante à l'ADEME. L'atelier est animé par Touria Arab-Leblondel, CNFPT.

1. Sensibiliser et former des acteurs très multiples

Repérer et accompagner les ménages en précarité énergétique pour les amener à une amélioration de leur situation requiert la mise en place et l'animation de dispositifs dédiés qui associent en premier lieu les métiers de l'action sociale, du logement et de l'énergie. Mais ces acteurs ne sont pas les seuls à mobiliser, en particulier en termes de repérage : élus, services des collectivités, professionnels du bâtiment, professions médicales et paramédicales, associations, aides à domicile, voisins, famille et amis, etc., peuvent aussi jouer un rôle essentiel pour la mise en lumière des situations et l'orientation.

Pour y parvenir, le caractère pluridimensionnel de la précarité énergétique suppose l'acquisition d'une culture commune par les parties prenantes, et dans une certaine mesure par la population elle-même, afin de multiplier le nombre de personnes-ressources en capacité d'intervenir à leur niveau et de sensibiliser d'autres personnes. Du côté des professionnels, la formation à apporter doit intervenir à tous les niveaux de l'organisation : dans un CCAS, agents d'accueil, travailleurs sociaux et cadres doivent disposer des mêmes éléments de base pour assurer une approche cohérente des situations. A noter aussi que cette sensibilisation et cette formation doivent faire l'objet de rappels réguliers et de mises à jour afin d'être pleinement efficaces.

2. Une montée en puissance de la formation sur la précarité énergétique

Pour répondre à ces besoins, la prise de conscience progressive des réalités et des enjeux de la précarité énergétique s'est accompagnée en France d'une montée en puissance progressive de l'offre et de l'action de formation. L'ADEME a été au départ très active en la matière. De 1990 à 2009, cette agence a porté une formation des professionnels de l'économie sociale et familiale (CESF) à la maîtrise des charges énergétiques en faveur des familles en difficulté : d'une durée de cinq jours, elle a concerné 1000 stagiaires durant cette période.

De 2011 à 2017, le module de formation de trois jours « Les travailleurs sociaux face à la précarité énergétique » a été diffusé dans les régions par le CNFPT, ce qui a permis de former quelque 600 stagiaires. Le CNFPT a aussi assuré 14 journées de sensibilisation des encadrants d'équipes en 2011 et 2012, en présence chaque fois de 10 à 80 participants, et prévoit à présent d'intégrer un module sur la précarité énergétique dans ses formations destinées aux accueillants.

De 2011 à 2014, 250 CIE ont également été formés pendant deux jours sur la précarité énergétique un peu partout en France. Le RAPPEL a quant à lui assuré de 2007 à 2015 une journée annuelle de sensibilisation à laquelle ont participé 150 de ses membres, et propose désormais un module en ligne sous la forme de 16 cours vidéo d'une durée de 1h30. Et depuis 2014, le CLER propose une formation modulable de quatre à sept jours ; assurée par un 13 binômes associant un travailleur social et un technicien, la session, « Réaliser un diagnostic sociotechnique au domicile de ménages en précarité énergétique » avait été en novembre 2018 suivie par 260 stagiaires et permet notamment d'apprendre à utiliser le logiciel SoliDiag.

Au fil des années, des formations sur la précarité énergétique se sont multipliées en régions à destination de tous types d'acteurs, à l'initiative de collectivités, de bailleurs sociaux, de la CAF ou encore de la MSA, à destination de cibles multiples : personnels de bailleurs sociaux, professionnels de l'animation socioculturelle, professionnels de l'insertion, structures d'aides aux familles en difficulté, etc. Il faut cependant noter que la précarité énergétique reste pour ainsi dire absente des formations initiales, y compris des enseignements apportés par les instituts régionaux de formation des travailleurs sociaux.

Dernier module thématique en date : le MOOC « Précarité énergétique, comprendre et agir » développé par ASDER. La première session de cette formation à suivre en ligne et éligible à la formation professionnelle débutera le 15 janvier 2019 et sera suivie de deux autres sessions d'ici à 2020. Pendant cinq semaines, les centaines voire les milliers de stagiaires participeront depuis leur ordinateur à une session hebdomadaire de 1h30 à 2h00 et disposeront de ressources complémentaires en accès libre (vidéos, interviews, témoignages, exercices, liens, etc.).

Dans un premier temps, le MOOC¹ vise à apporter une culture commune et de premiers moyens d’agir aux publics les plus concernés, mais il vise aussi à donner envie d’aller plus loin. Il donnera lieu dans un deuxième temps à des déclinaisons locales afin de dynamiser la mise en réseau des professionnels et des bénévoles actifs dans les territoires, ceci en lien avec les dispositifs existants ou en développement. L’USH propose par ailleurs trois MOOC dédiés à l’énergie et destinés aux gestionnaires d’immeubles, aux maîtres d’ouvrage et aux habitants².

3. Les actions spécifiques des bailleurs sociaux

La sensibilisation aux questions et aux bons usages énergétiques concerne aussi les habitants, qui sont les cibles finales des actions de lutte contre la précarité énergétique. Pour y parvenir, un certain nombre d’acteurs travaillent auprès de leurs propres publics.

C’est en particulier le cas des bailleurs sociaux. Bien que la qualité énergétique du parc social soit meilleure que celle du parc privé et qu’elle continue de s’améliorer grâce à des rénovations de plus en plus massives, certains logements sociaux sont des maisons individuelles et appellent à la vigilance. De plus, alors que le niveau des charges locatives ait baissé de 10 % de 1984 à 2016 en euros constants, la maîtrise des consommations des fluides (et en particulier celle de l’eau, qui a triplé sur la période) reste nécessaire pour contenir leur total, ce d’autant plus que les systèmes de chauffage collectif ont tendance à tirer les consommations vers le haut. Dans ces circonstances, l’adaptation des comportements des locataires est un levier d’action essentiel. De ce point de vue, les bailleurs sociaux gèrent eux-mêmes les immeubles et accompagnent le plus souvent les nouveaux locataires lors de leur entrée dans leurs logements, ce qui est une situation favorable.

¹ <http://www.mooc-batiment-durable.fr>

² <http://www.union-habitat.org/actualites/mooc-hlm-3-formations-en-ligne-pour-repondre-aux-enjeux-de-la-transition-energetique>

Le parc de Gironde Habitat compte 70 % d'immeubles de moins de 35 ans et la sensibilisation aux écogestes joue donc le rôle principal en termes de maîtrise de l'énergie. Dans le cadre d'animations assurées dans les résidences par l'association Soli'Nergie, des kits économes accompagnés d'une notice explicative sont distribués aux locataires : de petits groupes d'habitants sont réunis pour échanger avec l'intervenant sur les pratiques après que celui-ci ait visité les logements, ce qui donne aussi lieu à des échanges mutuels de conseils entre locataires.

Par ailleurs, en partenariat avec Uniscité et dans le cadre du programme Médiaterre de l'USH, des équipes de volontaires du service civique interviennent depuis plus de quatre ans pendant neuf mois dans une ou deux résidences. Ils bénéficient d'une formation et proposent des ateliers collectifs, des accompagnements individuels, ainsi que la participation au défi « Familles à énergie positive ». Les résultats obtenus sont très satisfaisants, mais il est nécessaire que ces jeunes soient soutenus et suivis par Gironde Habitat afin que leur motivation se maintienne. D'autres actions sont menées grâce à la maison éco-mobile du CREAQ (voir ci-dessous).

Il faut noter que l'accompagnement des locataires d'immeubles innovants de Gironde Habitat sera aussi indispensable pour que leur comportement soit adapté : il en va ainsi dans la nouvelle résidence Florestine, qui sera chauffée de façon grâce à la récupération de la chaleur de data centers installés dans les appartements, et dans immeuble BEPOS, ceci afin d'y faire bénéficier l'ensemble des habitants de l'autoconsommation de l'électricité produite localement.

Une autre initiative remarquable d'un bailleur social est la création d'une monnaie virtuelle vertueuse par Habitat Marseille-Provence dans son quartier de Frais-Vallon³ : ses familles sont incitées à installer sur leurs smartphones une application qui récompense les gestes vertueux du point de vue environnemental par l'attribution d'un montant en monnaie virtuelle verte.

³ <https://youtu.be/2upI7laPfw>

4. Sensibiliser les acteurs locaux et les ménages

La sensibilisation des personnes en précarité énergétique suppose non seulement de former les acteurs auxquels ils peuvent s'adresser (travailleurs sociaux, notamment) et ceux qui peuvent les rencontrer, mais aussi d'aller à leur rencontre, ce qu'illustrent de nombreuses initiatives.

Pour sensibiliser les acteurs locaux dans le cadre du déploiement du SLIME départemental et les acculturer aux aides qu'elle propose, l'ANAH a confié au CREAQ le soin d'organiser trois « Matinées du réseau Précarité énergétique » dans chacun des territoires du bassin d'Arcachon, du Médoc et du Sud Gironde. Le CREAQ anime depuis plusieurs années le réseau Précarité énergétique Gironde et assure à ce titre des formations, mais l'objectif de ces matinées était de regrouper les multiples acteurs de terrain concernés ou pouvant l'être et de les sortir de leur isolement dans des secteurs géographiques peu actifs jusqu'à présent sur cette thématique.

Fin 2017 et début 2018, trois sessions de trois matinées consacrées à la définition et aux enjeux de la précarité énergétique, en particulier en Gironde, puis aux acteurs mobilisables et enfin aux liens entre habitat et santé ont eu lieu sur place en mobilisant des supports pédagogiques variés. Les résultats obtenus sont encourageants, puisque 187 personnes provenant surtout des collectivités (dont de nombreux élus), d'associations d'aide à la personne, de bailleurs sociaux et de partenaires sociaux y ont participé. 100 % d'entre elles ont déclaré avoir apprécié ces matinées, 55 % envisagent de développer prochainement des actions pour la lutte contre la précarité énergétique, et les tous les territoires concernés ont engagé des études pré-opérationnelles pour déployer des secteurs programmés via des OPAH ou des PIG. Le territoire du Médoc a aussi intégré la lutte contre la précarité énergétique à son contrat local de santé. Des matinées de sensibilisation comparables ont été menées par l'ARS et le CNFPT dans le cadre du PDLHI, et ce principe peut tout à fait être repris dans d'autres territoires.

Parmi les actions permettant d'aller directement à la rencontre des personnes figure le dispositif CIVIGAZ : développé en partenariat par GRDF et la FACE depuis 2015, il participe à la lutte contre la précarité énergétique et sensibilise les habitants à la sécurité des installations de gaz : 98 % des accidents liés au gaz ont lieu en aval des compteurs et 80 % d'entre eux dans des secteurs où les revenus sont inférieurs à la médiane. Le projet fait appel à des jeunes volontaires du service civique à qui une formation et un accompagnement professionnel sont apportés.

De 2015 à l'été 2018, les membres de l'équipe de neuf volontaires se sont rendus aux domiciles de personnes situées dans des secteurs sensibles identifiés d'abord grâce à un appel aux collectivités et aux bailleurs sociaux afin de sensibiliser les abonnés au gaz modestes à la maîtrise des énergies et à la sécurité. Lorsque c'était nécessaire, une orientation vers des spécialistes du monde de l'énergie ou de l'action sociale a été proposée. Durant cette période, les visites ont eu lieu dans 43 territoires essentiellement urbains, en partenariat avec 32 associations locales, et près de cent bailleurs sociaux se sont mobilisés, tout comme une centaine de collectivités. Plus de 50 000 ménages modestes ont été sensibilisés à cette occasion, et plus de 4000 ont été orientés vers les acteurs locaux de la rénovation ou les travailleurs sociaux. Une nouvelle expérimentation s'appuyant sur des volontaires du service civique sera menée avec l'association de médiation sociale Omega dans le secteur d'Angoulême en impliquant un médiateur énergétique qui pourra intervenir lors d'une deuxième visite pour procéder à des petites interventions techniques. Il est aussi prévu de mieux évaluer l'impact de l'action sur la précarité énergétique lors de cette deuxième expérience.

D'autres formules peuvent être utilisées pour aller directement ou indirectement à la rencontre des ménages en difficulté. Le CREAQ a ainsi créé sa maison éco-mobile. Cet appartement pédagogique se déploie à partir d'un véhicule à l'intérieur et à l'extérieur duquel tous les problèmes concernant l'eau, l'énergie et la santé dans le logement sont abordés, en particulier à partir de panneaux pédagogiques portant sur le salon, la chambre et la salle d'eau.

Les explications textuelles sont réduites au minimum et d'autres éléments permettent d'attirer l'attention des habitants des quartiers dans lesquels le véhicule éco-mobile est déplacé : quizz énergétique, échantillons de matériaux isolants, chargeur photovoltaïque pour téléphones portables, véhicules solaires destinées aux enfants... Un animateur du CREAQ se trouve sur place et apporte des conseils en direct. Le véhicule éco-mobile reste sur place plusieurs jours dans des résidences de Gironde Habitat et des porte-à-porte sont organisés en parallèle : au bout de trois jours, la fréquentation de l'exposition devient importante, alors que les personnes intéressées sont peu nombreuses au départ. Parmi d'autres, cet exemple illustre qu'il faut du temps pour sensibiliser les publics, point souligné par de nombreux participants à l'atelier.

5. Une nécessaire adaptation des messages et des postures

En parallèle de la dimension temporelle, l'action de sensibilisation et de médiation visant les publics précaires doit être pensée de façon adaptée à leurs situations concrètes et à leurs vécus. Porté par l'ADEME, le travail de thèse de la sociologue et urbaniste Coralie Robert est en cours et porte sur la réception des messages de sensibilisation par les ménages. Cette enquête qualitative est menée à La Courneuve et à Nantes afin de porter sur des publics et des types d'habitat variés et s'appuie sur le suivi d'ateliers de sensibilisation, sur des rencontres avec des professionnels et sur des entretiens aux domicile des ménages.

Ce travail montre que le modèle de transmission de messages par des acteurs sachants ne fonctionne pas et que sensibiliser des publics en difficulté suppose de lever un certain nombre de freins. Le premier est celui de l'accessibilité physique des lieux de sensibilisation. Il faut aussi être attentifs aux barrières sociolinguistiques et à éviter tout message contradictoire : une personne à qui l'on conseillera de ne pas laisser la lumière allumée dans la journée fera immédiatement remarquer cette situation si tel est le cas au CCAS, par exemple. Et il faut garder à l'esprit que de nombreuses personnes précaires ne maîtrisent pas les outils numériques.

Les personnes précaires veulent d'abord être écoutées et comprises. Pour cela, il adapter de très près les discours tenus aux parcours de vie des personnes et partir de leurs propres pratiques et demandes pour personnaliser les conseils, en faisant en sorte ne pas accentuer les difficultés sociales et psychiques. Ces personnes souhaitent ensuite avoir confiance et avoir envie. Pour que ce soit possible, il faut d'abord lever la défiance envers les institutions de personnes qui ont souvent fait l'objet de rappel des fournisseurs, par exemple, et éviter tout conseil impersonnel. L'envie et la capacité d'agir peut ensuite s'accroître dès lors que les premières solutions apportées sont concrètes et visibles, raison pour laquelle les aides FSL sont très appréciées. Le principe général consiste à s'appuyer les savoirs et les savoir-faire des personnes en difficulté afin de créer un savoir commun faisant aussi appel à ceux des accompagnants. Ces questions ont aussi été abordées lors de la journée nationale d'étude 2018 du RAPPEL⁴.

⁴ <http://www.precarite-energie.org/Compte-rendu-de-la-rencontre-nationale-2018-du-RAPPEL.html>

X. ATELIER 5 : MOBILITÉ ET GÉOLOCALISATION

Intervenants : Frédéric Lescommères, CEREMA Lyon, grand témoin, Pierre Taillant, ADEME, Julie Cathala, Wimoov, Marie Greiner, Conseil départemental de la Gironde, Cyprien Noble, Croix-Rouge française. L'atelier est animé par Pierre Taillant, ADEME.

1. Documenter la précarité énergétique liée à la mobilité

La société actuelle implique un besoin croissant de mobilité, en particulier parce que les lieux de résidence s'éloignent du centre des agglomérations, où les prix des logements deviennent inaccessibles à de très nombreux ménages. Il en résulte une hausse du budget moyen lié aux déplacements, surtout en raison des frais liés à l'automobile, à tel point que l'on observe que des ménages modestes renoncent à certaines dépenses (y compris alimentaires) pour pouvoir continuer à se déplacer. Si une part de la mobilité est contrainte (accès au lieu de travail et aux établissements d'enseignements et de santé), une autre part tout aussi importante est en effet liée à la vie sociale et familiale, ainsi qu'aux loisirs : pouvoir se déplacer est une condition de la vie sociale. C'est pourquoi les freins objectifs et subjectifs à la mobilité renforcent et entretiennent l'isolement, voire l'exclusion, comme la précarité énergétique dans le logement

Un certain nombre de travaux existent en France pour caractériser la précarité énergétique liée à la mobilité, bien qu'ils restent peu courants. A ce jour, l'INSEE propose de considérer comme ménages en situation de vulnérabilité énergétique pour leur mobilité ceux qui dépensent plus de 4,5% de leur budget en carburant (soit le double de la dépense médiane). Alors que besoins et moyens de mobilité diffèrent beaucoup selon les territoires, cette définition ne permet cependant pas de distinguer les ménages qui ne satisfont pas leurs besoins élémentaires et qui sont en situation de sous-mobilité, de ceux qui se trouvent en vulnérabilité, essentiellement en raison de leur dépendance à l'automobile, de leur important taux d'effort et/ou de leur faible capacité d'adaptation à l'usage des modes alternatifs.

Malgré ces réserves, l'indicateur de vulnérabilité 2015 de l'INSEE indique de très fortes disparités selon les territoires et les groupes sociaux. Les petits, moyens et grands pôles urbains sont peu touchés par le phénomène, mais la vulnérabilité atteint 18,8 % dans la couronne des grands pôles et 30,6 % en dehors des aires urbaines. Les catégories socioprofessionnelles les

plus touchées sont les agriculteurs (32,1 % d'entre eux) et les ouvriers (19,8 %), devant les professions intermédiaires (13,4 %). Il faut aussi noter que la part budgétaire des carburants est quatre fois plus élevée à la campagne qu'en ville – sachant que le CEREMA considère comme rural un territoire non couvert par une autorité organisatrice de transports.

Le CEREMA procède quant à lui auprès des ménages à des enquêtes Mobilités certifiées dans un certain nombre de territoires, en particulier dans de grandes agglomérations. Ces études standardisées apportent des résultats précis sur les besoins de mobilité quotidienne, mais un grand nombre d'entre elles datent de quatre ans environ. Elles seront renouvelées d'ici à 2020 parce que les réalités de la mobilité évoluent rapidement. Ces enquêtes locales représentatives ne visent cependant pas spécifiquement les publics précaires, puisqu'elles s'appuient sur des échantillons de taille restreinte, et n'existent pas partout : les zones peu denses (Massif central, Limousin, Pyrénées, Alpes et Corse, notamment) ne font à ce jour l'objet d'aucune étude de ce type.

Pour ces territoires, le CEREMA travaille donc à construire des méthodes de construction des données moins coûteuses que les entretiens en face-à-face en s'appuyant sur des ateliers territoriaux, sur des enquêtes ou sondages et sur les retours d'expérience d'acteurs territoriaux, en veillant notamment à cerner les ménages « invisibles ». Le CEREMA a ainsi accompagné le PNR des Grands Causses en 2015 et un travail comparable était en cours fin 2018 auprès du PETR du Pays ruffécois, en visant plus particulièrement à définir les moyens de valoriser les moyens alternatifs à l'automobile. Ces deux cas illustrent un des rôles du CEREMA, qui consiste à apporter des moyens d'ingénierie pour construire les gouvernances locales à mettre en place. A terme, le CEREMA entend enfin proposer des outils permettant de caractériser les coûts résidentiels (logement et mobilité) liés à chaque localisation : ils existent déjà dans certains pays et permettent de mieux informer les personnes qui recherchent des logements et de limiter ainsi en partie les risques d'exclusion.

2. La géolocalisation des précarités énergétiques liées au logement et à la mobilité

En parallèle des enquêtes, l'outil GéoVHEM s'appuie depuis 2013 sur des données disponibles sur les ménages (consommations énergétiques dans le logement, dépenses liées à la mobilité, revenus disponibles et dépenses contraintes) pour modéliser et géolocaliser les précarités énergétiques liées au logement et à la mobilité dans tout territoire. Cette démarche vise à répondre à la demande d'information des collectivités et à aider les acteurs territoriaux à élaborer des politiques de mobilité plus inclusives et en phase avec les PCAET.

Les résultats sont restitués de la France entière jusqu'à l'échelle de l'IRIS à travers un outil cartographique Internet permettant de visualiser les consommations d'énergies dans le logement et liées à la mobilité de façon croisée avec les ressources financières des ménages, mais aussi via des cartes classiques. GéoVHEM permet de calculer deux types d'indicateurs : le TEE correspond à la part du revenu disponible consacrée par les ménages aux dépenses d'énergie liées au logement, à la mobilité ou à la combinaison des deux, et l'indicateur Bas revenus, dépenses élevées (BRDE par UC et par m²), qui cible les ménages dont les revenus sont faibles (inférieurs à 60 % de la médiane) et les dépenses énergétiques élevées (supérieurs à la médiane nationale). Les cartes qui en découlent permettent ainsi d'identifier les grandes tendances de la précarité liée à l'énergie dans les territoires.

Les résultats ont été publiés sur la base de statistiques datant de 2008 à 2012. Les acteurs territoriaux apprécient ce pré-diagnostic local de précarité énergétique et jugent ces travaux complémentaires de la connaissance fine du territoire et des échanges de terrain, ce qu'ont notamment exprimé l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et l'EPT Plaine Commune. Après consultation de 15 collectivités utilisatrices, l'outil sera mis à jour et ses fonctionnalités techniques seront améliorées. Au deuxième semestre 2019, les éléments issus de la version 2 de GéoVHEM seront soumis à titre de test à un panel de collectivités volontaires. Ces résultats seront généralisés à partir de 2020. Dans le cadre de la nouvelle période 2019-2021 de l'ONPE, ils seront diffusés de façon plus large et le comité des utilisateurs fera l'objet d'une animation spécifique afin de capitaliser leurs expériences.

3. Le dispositif d'accompagnement global de la Croix-Rouge française

Les enquêtes, les statistiques et la modélisation permettent de saisir les tendances de l'évolution de la précarité énergétique liée à la mobilité, mais les actions de terrain apportent en parallèle des solutions et des informations. C'est en particulier le cas du programme Mobilités qui s'inscrit dans l'action sociale de la Croix-Rouge française et qui repose sur les interventions des bénévoles et des salariés de l'organisation afin d'apporter un accompagnement social global, ceci en lien étroit avec les ressources de chaque territoire concerné.

Ce programme vise à développer des solutions de mobilité inclusive, à accompagner les personnes vulnérables pour améliorer leur mobilité au quotidien, à favoriser l'engagement citoyen sur cette thématique et à accompagner les territoires dans la construction de politiques publiques de mobilité. Son déploiement repose sur l'accueil des personnes vulnérables (personnes âgées et familles monoparentales, mais pas uniquement) dans les espaces de la Croix-Rouge, mais aussi sur des visites à domicile et sur des actions sociales itinérantes.

Quatre actions complémentaires sont déployées. Dans une quarantaine de secteurs en France, la Croix-Rouge sur Roues vient à la rencontre des publics à l'aide de véhicules aménagés en zones rurales et périurbaines, mais aussi dans des quartiers urbains en difficulté. Lors des permanences, les bénévoles accueillent et écoutent les personnes, puis leur apportent éventuellement une aide matérielle (vêtements, alimentation, produits d'hygiène, etc.) et leur proposent si nécessaire une orientation, voire un accompagnement spécifique (accès aux droits, prévention Santé, microcrédits...). Des visites ont aussi lieu aux domiciles des personnes isolées. En lien avec les CCAS, les mairies ou encore les associations, la deuxième solution est celle du transport social, qui est proposé dans plus d'une vingtaine de zones géographiques. Un véhicule vient alors chercher les personnes qui n'ont pas accès aux transports classiques. Pendant qu'un bénévole conduit, l'autre accueille, écoute et accompagne la personne de la même façon que ci-dessus.

Le troisième type d'intervention est celui des aides financières. En 2017, la Croix-Rouge a accompagné près de 500 personnes qui ont finalement bénéficié d'un microcrédit personnel.

Dans 78 % des cas, il s'agissait de financer des besoins de mobilité : réparation ou achat d'un véhicule, financement du permis de conduire, etc. Cette même année, 13,5 % des aides financières ponctuelles liées à l'énergie versées par la Croix-Rouge (d'un montant de 80 euros en moyenne) ont permis de financer des frais de carburant. La dernière solution est celle du covoiturage solidaire. Grâce à un partenariat avec Covoiturage-libre, les membres et les amis de la Croix-Rouge sont incité à partager leurs trajets en voiture avec des personnes en difficulté de mobilité : personnes âgées, jeunes sans permis de conduire, femmes seules avec enfants, etc. Le but est de proposer des trajets locaux pour accéder plus aisément aux équipements, commerces, services et loisirs, et de rompre par la même occasion l'isolement.

4. Des solutions locales en faveur de la mobilité

Les initiatives prises par la Croix-Rouge française ne sont qu'un exemple parmi d'autres d'actions locales entreprises par les collectivités et par les acteurs locaux. En Gironde, le Conseil départemental porte ainsi deux dispositifs dédiés à cette question.

Dans le premier cas, il s'agit de favoriser la mobilité des personnes en insertion et en particulier des allocataires du RSA, notamment lorsqu'il faut qu'ils puissent rejoindre un entretien d'embauche ou un lieu de formation ou d'emploi. Pour ce faire, plusieurs types d'aides sont proposés : billets de transport et carburant, assurance du véhicule, réparation de véhicules, BSR et achat de deux-roues, financement de permis classiques ou solidaires, ou encore location de véhicule. Le Conseil départemental soutient également en ce sens de nombreux acteurs et dispositifs visant à faciliter les déplacements des personnes en difficulté, dont APREVA, Cap Solidaire, Vélo Cité, Alter & Go, Wimoov ou Insercycles. Il cède aussi ses anciens véhicules à des structures d'insertion ou de lutte contre la grande exclusion.

Une partie de ces acteurs et dispositifs sont mobilisés dans le cadre du deuxième axe de la politique du Conseil départemental de Gironde en ce domaine : les plateformes Mobilité, qui visent à donner l'accès et à développer les mobilités durables en tenant compte des configurations territoriales. Ces plateformes ont aussi pour but de favoriser une approche globale et coordonnée des acteurs de la mobilité et à améliorer la prise en compte des publics

en précarité dans leur globalité, ceci en mettant en place les conditions favorables à leur mobilité. Ces plateformes accueillent les personnes en difficulté et proposent un accompagnement de moyen terme afin que chacun puisse être autonome dans ses déplacements et pour sensibiliser les citoyens à tous les modes de déplacement existants. Elles assurent aussi la coordination et l'animation des territoires autour de la mobilité des publics en insertion.

De 2012 à fin 2017, cinq plateformes financées à 50 % par le Fonds social européen et animées par Wimoov, Cap Solidaire ou Alter & Go ou se sont progressivement déployées dans l'agglomération bordelaise, le Libournais, la Haute Gironde, le Sud Gironde, le Bassin d'Arcachon et le Médoc, l'ensemble du département étant désormais maillé. Dans la majorité des cas, les personnes orientées vers les plateformes souhaitent préparer leurs permis de conduire, mais n'en ont pas les moyens. Elles sont alors accompagnées à travers une approche globale de leur situation et les solutions alternatives ou complémentaires leur sont présentées : transports en commun, deux-roues motorisés ou vélo, essentiellement. Malgré l'existence d'un réseau de garages solidaires, il reste par ailleurs difficile à ce jour de trouver des réponses aux besoins de réparation de véhicules.

Les solutions de mobilité proposées par Wimoov sont présentes dans 27 plateformes de mobilité réparties en France, dont quatre en Gironde. L'association est née en 1998 et a pour but d'accompagner les publics fragiles vers une mobilité autonome, durable et inclusive, ceci en proposant des solutions physiquement et financièrement adaptées aux populations aujourd'hui trop souvent exclues d'un accès à la mobilité – public en insertion et personnes âgées, pour l'essentiel. Pour ce faire, Wimoov use de pédagogie et apporte aussi des aides matérielles et financières, tout en soutenant l'ingénierie territoriale locale.

En Gironde, 1200 personnes en insertion ont été accompagnées, dont la moitié en milieu rural, et les demandes de départ concernent presque toutes la voiture. Au niveau national, 11 526 personnes en insertion avaient été accompagnés de 1998 à novembre 2018 : 3692 ont bénéficié d'un coaching et 7094 ont reçu une formation. 382 personnes ont bénéficié de la mise à disposition de véhicules et 208 ont été accompagnées vers un achat de véhicule. Les trois quarts du total ont adopté des moyens de mobilité plus durables.

L'association Wimoov est subventionnée par les collectivités et valorise ensuite les CEE récupérés grâce aux actions en faveur de la mobilité durable, qui représentent au cours actuel des CEE 40 % des aides publiques reçues : cela permet de réinvestir des fonds dans les territoires concernés, pour l'essentiel en faveur des transports collectifs, du vélo ou du covoiturage. Au niveau national, l'association prévoit d'accompagner à terme 9000 personnes en précarité énergétique par an, de mieux analyser les pratiques de mobilité des personnes accompagnées et de créer de nouveaux services de mobilité durable.

5. Eléments de perspective

Les participants ont souligné l'importance de l'actualisation des données territoriales portant sur la mobilité afin de mieux cerner les problèmes à affronter. Il ressort aussi que la précarité relative à la mobilité nécessite un accompagnement d'un type différent que celui destiné à lutter contre la précarité énergétique dans le logement, parce que la mise à dispositions de moyens concrets de déplacement ne suffit pas : une partie des solutions réside dans le développement des compétences individuelles et du lien social. Il faut aussi anticiper de possibles effets rebonds, puisque l'achat d'un véhicule individuel peut dans certains cas renforcer la dépendance au carburant et grever lourdement les budgets des foyers fragiles.

Un autre point soulevé est le fait que contrairement à l'action de lutte contre la précarité énergétique dans le logement, les solutions à apporter aux personnes précaires du point de vue la mobilité ne se situent pas au niveau des ménages, mais d'offres potentielles à mutualiser, à articuler et à organiser au niveau des territoires : transports en commun, covoiturage, transport à la demande, etc., ce qui suppose de mettre en place une gouvernance locale dédiée.

Il apparaît enfin que résoudre les difficultés de mobilité supposerait une nouvelle forme de solidarité entre territoires urbains et ruraux, point sur lequel l'ONPE pourrait se pencher durant la période 2019-2021. Il a aussi été proposé de concevoir une stratégie collective afin de déboucher à terme sur la création d'un droit à la mobilité. En tout état de cause, les dispositions de la future loi d'orientation des mobilités, qui devrait être adoptée en 2019, joueront un rôle structurant pour les choix collectifs en la matière.

XI. ATELIER 6 : SANTÉ

Intervenants : Véronique Ezratty, EDF, Anne-Valérie Duc, ALEC Ardèche, Mylène Chambon, émiCité, Martine Ott, CMEI, Carole Rouquier-Galiana, CMEI, Virginie Nicoulaud, CMEI, Pavillon de la Mutualité de Bordeaux. L'atelier est animé par Pierre Deroubaix, ADEME.

1. Un lien étroit entre précarité énergétique et problèmes de santé

Bien que cet aspect reste assez peu abordé par les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique, le lien entre celle-ci et les problèmes de santé est bien établi. Les principaux facteurs de dégradation de la santé en cause sont le froid, l'humidité et la pollution de l'air intérieur provoquée par les moisissures, les champignons et/ou les produits chimiques. Ils sont souvent aggravés par les comportements inadaptés des occupants (déficit de ventilation, chauffage inadapté, etc.) Ces causes souvent chroniques entraînent surtout une hausse des risques respiratoires et des cardiovasculaires accru, mais aussi des effets négatifs sur la santé mentale.

Sans même prendre en compte les facteurs aggravants, l'OMS considère que les températures confortables et saines se situent entre 18° C et 24 °C, les personnes très âgées et fragiles devant souvent vivre chez elles à une température de plus de 18 °C. Les risques cardiovasculaires sont avérés à 12°C et en-dessous et une température de 16°C ou moins est dangereuse pour la santé mentale et respiratoire. Ces réalités ont fait l'objet de travaux approfondis au Royaume-Uni, dans plusieurs pays anglo-saxons ainsi qu'en France (étude CREAMI-ORS, 2013), et c'est pour en apporter une traduction monétaire en France, donc pour évaluer l'intérêt sanitaire et économique de l'amélioration thermique des logements, qu'EDF, le bureau d'études Cemka Eval et l'université de Warwick (Royaume-Uni) ont conduit une étude commune.

Cette étude porte sur les ménages dont les revenus par UC sont situés dans les trois premiers déciles et qui vivent dans des logements thermiquement inefficaces. Elle repose sur la méthode Housing Health & Safety Rating System, qui répertorie 29 risques de santé liés au logement et qui estime la probabilité annuelle qu'une pathologie liée au froid survienne : quatre classes d'événements sanitaires ont été retenus par l'étude, allant d'une pneumonie occasionnelle

jusqu'à un accident cardiovasculaire conduisant au décès : les coûts sanitaires associés ont été quantifiés en parallèle sur la base de données provenant de l'Assurance Maladie.

La qualité énergétique du parc de logements français a ensuite été évaluée à partir de l'enquête PHEBUS de 2012, et il en ressort que 13 % de celui-ci est inefficace du point de vue thermique. L'enquête PHEBUS a aussi permis d'identifier les groupes de revenus habitant ces logements inefficaces. Il en ressort que la probabilité de la survenance annuelle d'un événement pathologique chez leurs occupants passe de 1/18 en moyenne (et de 1/4 chez les personnes vivant sous le seuil de pauvreté) à 1/2250 si tous ces logements étaient rénovés. Compte tenu des coûts de rénovation estimés (deux milliards d'euros), il ressort que les coûts sanitaires évités par une rénovation de toutes les passoires énergétiques en France seraient de 634 millions d'euros. Rénover tous les logements de ce type occupés par les quelque 600 000 ménages vivant sous le seuil de pauvreté coûterait 305 millions d'euros pour des coûts sanitaires évités de 503 millions d'euros, soit un gain de 1,65 euro pour un euro investi. Ce gain serait de 90 centimes en moyenne si les logements inefficaces occupés par les ménages dont les revenus appartiennent aux trois premiers déciles étaient rénovés.

Ces résultats confirment ceux d'études étrangères comparables et de celle conduite pour l'initiative « Rénovons ! ». Ils soulignent tout l'intérêt collectif de la rénovation des passoires thermiques pour la santé. Il faut de plus noter qu'ils n'apportent qu'une évaluation minimale, puisque seuls les risques bien documentés ont été retenus : l'aggravation des risques d'asthme en raison de l'aggravation de la pollution de l'air intérieur n'a pas été prise en compte, pas plus que celle des risques psychosociaux, des risques de chute et de BPCO.

2. Le rôle des CMEI et des acteurs locaux

Pour le moment, les acteurs qui accompagnent les ménages en précarité énergétique sont le souvent démunis pour solliciter les professionnels de santé, qui n'ont en général pas l'occasion de se rendre dans les domiciles pour connaître les facteurs de risques éventuellement présents dans le quotidien des personnes qu'ils soignent. Dans ce contexte, le métier de CMEI est une opportunité pour faire le lien avec le monde de la santé, puisque les CMEI sont aptes à effectuer

des visites à domicile afin d'enquêter sur l'éventuel rôle pathogène des logements. Sur prescription du médecin, le CMEI évalue l'état général des lieux visités, mesure la température et le degré d'humidité des différentes pièces et peut effectuer des prélèvements (poussières, moisissures, etc.) qui donnent par la suite lieu à des analyses biologiques et/ou chimiques. Le rapport établi et adressé au médecin comme au ménage indique aussi les actions à mettre en œuvre, tout comme les partenaires locaux auxquels le ménage peut s'adresser (SCHS, ARS, travailleurs sociaux, etc.), en particulier lorsque qu'il faut intervenir sur les logements.

A ce jour, le rôle des CMEI actifs dans chaque territoire reste souvent mal connu, ce qui suppose une sensibilisation des acteurs locaux, telle que la met en œuvre la CMEI Carole Rouquier-Galiana en Occitanie. Durant ses dix premiers mois d'exercice, celle-ci a effectué 77 visites à domicile. Sur ce total, dix logements étaient concernés par un problème de précarité énergétique, 14 connaissaient des problèmes d'humidité en provenance des sols et 20 présentaient une humidité excessive en raison d'une insuffisante ventilation. Les moisissures étaient présentes dans 37 de ces 44 logements en mauvais état.

Les actions correctives préconisées par les CMEI en accord avec les médecins sont multiples et dépendent des pathologies à traiter et des constats dressés. Certains conseils concernent les comportements ou les petits équipements : cesser d'utiliser un appareil chauffant diffusant des agents pathogènes, par exemple, et homogénéiser les températures dans le logement, ou encore activer et nettoyer régulièrement la VMC. Mais lorsque l'humidité est liée à des infiltrations ou à de graves défauts de structures du bâti ou de son isolation, par exemple, la nécessité de conduire des travaux plus ou moins lourds et rencontre le même type d'obstacles (notamment financiers) que connaissent les acteurs de la lutte contre la PE, et les obstacles sont aussi nombreux lorsque le relogement serait la meilleure solution.

Afin de mieux structurer l'action des CMEI, la région Grand-Est a mis en place le dispositif IntAir'agir : il a pour objectif d'accompagner les autorités locales sanitaires, environnementales et sociales dans la gestion des plaintes et autres situations de pollution intérieure dans les logements et établissements recevant du public. L'action est pilotée par les hôpitaux universitaires de Strasbourg, l'ARS, Atmo Grand Est et l'AP3A, en lien avec de multiples

acteurs régionaux : CEREMA, académie, CARSAT, départements et autres collectivités en particulier.

Depuis 2015, un portail Internet dédié a été créé. D'une part, un site Internet grand public informe sur le dispositif et sur les contacts associés. D'autre part, une application professionnelle permet de gérer et suivre les demandes, qui émanent de différents prescripteurs : professionnels de santé, Atmo Grand Est ou ARS (dans le cadre du DDELIND ou en présence d'un logement insalubre). Les CMEI peuvent aussi solliciter Atmo Grand Est lorsque des analyses de polluants chimiques s'avèrent nécessaires après une visite. Ce système présente l'avantage d'optimiser la gestion des demandes, les déplacements et la charge de travail, de mettre en place aisément des statistiques et de faciliter la rédaction des rapports des CMEI.

Toujours dans la région Grand Est, l'APPA, le CEREMA et Atmo Grand Est ont répondu à un appel à projets de l'Eurométropole de Strasbourg pour créer une étude d'action de promotion d'un environnement intérieur sain dans l'habitat social. Avec le soutien de l'Atmo Grand Est et du CEREMA Est, il a pour but de prendre en charge 15 patients souffrant d'asthme ou d'allergie (par le biais de médecins généralistes) et d'accompagner 23 foyers confrontés à des problèmes de qualité sanitaire des bâtiments. Il est aussi prévu de mener 40 actions collectives auprès d'habitants des logements sociaux, bien que ce nombre n'ait pas encore été tout à fait atteint. Plusieurs outils ont été utilisés pour faciliter la sensibilisation des publics, dont les malettes pédagogiques KezAdom et Justin Peu d'air, ou encore un camion-laboratoire pédagogique et d'autres outils concrets de sensibilisation. Les principaux messages concernent l'aération et la ventilation, le chauffage adapté et les pollutions aériennes.

En Gironde, le dispositif expérimental « Quand le logement rend malade » a aussi fait appel aux CMEI. Soutenu par la FAP, AG2R, l'ARS et la CARSAT, il a apporté en 2015 et 2016 un accompagnement global à près de 30 ménages, ceci après alerte du service CMEI et identification de leur situation de précarité énergétique. Ces ménages ont bénéficié de l'intervention de la CMEI, puis d'une visite sociotechnique du CREAQ, afin d'aborder à la fois la santé des occupants et la qualité du logement et son amélioration. A la suite des constats et prescriptions des CMEI, le CREAQ s'est rendu aux domiciles des personnes, leur a remis des appareils économes et a dressé un compte-rendu des actions à engager, adressé au ménage et

aux autres acteurs pertinents si nécessaire (bailleur, travailleurs sociaux, etc.) : 100 % des logements présentaient au départ une contamination fongique liée à la dégradation de l'habitat. Après les interventions réalisées dans ces logements, le CREAQ a suivi l'évolution de la situation des occupants, ce qui montre en particulier une baisse du recours aux traitements contre l'asthme, bien que le dispositif présente des limites (voir ci-dessous).

3. Intégrer le volet Santé dans les territoires

Intervenir pour améliorer l'habitat des personnes fragiles permet d'écarter des risques sanitaires, mais intégrer les questions de santé à la lutte contre la précarité énergétique est aussi un moyen de mieux détecter les « invisibles ». En Ardèche, l'ALEC est notamment chargée de visites sociotechniques aux domiciles de personnes en précarité énergétique et a constaté à cette occasion la récurrence de problèmes de santé, notamment respiratoires. L'ALEC a alors souhaité apporter des nouvelles réponses, en déployant aussi des moyens complémentaires pour toucher un public plus large. Un partenariat a donc été noué avec l'Association Santé Autonomie en réponse à un appel à projets d'AG2R afin de mettre en place le projet Village Santé Energie.

L'action a consisté à proposer en 2017 et 2018 des animations sur cette double problématique dans des villages ardéchois, en développant pour ce faire des outils d'animation et d'information. Un kakémono, une brochure et un flyer ont été construits sur le thème « L'énergie et la santé dans mon logement » et ont été diffusés auprès de partenaires locaux et de particuliers. Ils comportent notamment un questionnaire et une présentation des principaux risques sanitaires et de leurs origines, tout en présentant les actions envisageables, y compris les possibilités de rénovation des logements. Deux outils d'animation collective ont été créés ou étaient sur le point de l'être fin 2018 : une roue Santé-énergie et un jeu de plateau comprenant une centaine de questions. Ces outils peuvent être utilisés par tout partenaire volontaire. En 2017 et 2018, dix animations Village Santé Energie avaient eu lieu dans neuf villages ardéchois en ciblant spécifiquement les personnes âgées, dont un certain nombre sont isolées. Les résultats obtenus sont motivants, car la mise en relation entre les structures d'action sociale, de santé et

d'amélioration de l'habitat a permis à tous de monter en compétences et d'apporter des réponses plus adaptées, bien qu'un certain nombre de limites apparaissent (voir ci-dessous).

D'autres collectivités ont mis en place des actions de sensibilisation. La Ville du Blanc-Mesnil a créé des ateliers Santé Ville soutenus par l'ARS. Pour susciter l'intérêt des citoyens, l'initiative est présentée lors des campagnes de vaccination et dans le journal municipal. La communauté de communes du Médoc a lancé une démarche grand public de santé environnementale, et l'a fait savoir à des structures accueillant du public, tout en proposant des théâtres-forums en s'appuyant sur des structures-relais. Les ateliers organisés sur les produits ménagers, l'alimentation, etc., ont été bien suivis et il est prévu d'en multiplier le nombre. D'autres participants à l'atelier ont indiqué que les animations sur la fabrication de produits ménagers non polluants soient aussi très appréciées et sont un bon moyen de sensibilisation.

Enfin, les intervenants chargés d'aider les personnes âgées et handicapées chez elles peuvent être un moyen d'agir. Dans l'Aisne, le prestataire Aid'Aisne et le bureau d'études émiCité se sont réunis pour concevoir et mettre en œuvre le projet #1rayon2soleil : des coordinatrices ont été formées à la précarité énergétique afin de positionner les professionnels de l'aide à domicile en donneurs d'alerte, de nouer des partenariats entre acteurs du domicile et acteurs de l'énergie et d'améliorer la qualité de vie des personnes accompagnées. Il s'agissait aussi de renforcer leur autonomie pour mieux gérer l'énergie et de prévenir les risques professionnels.

Les coordinatrices impliquées ont été formées aux visites sociotechniques et aux écogestes et ont sensibilisé les intervenants à domicile aux gestes à transmettre, mais aussi au signalement des situations : les visites réalisées en aval ont permis de dresser les constats et de signaler les cas les plus aigus aux partenaires de la lutte contre la précarité énergétique, ce qui a permis d'améliorer la situation d'un certain nombre de personnes. Le projet #1rayon2soleil est donc positif et a permis de faire monter en compétence Aid'Aisne, mais il rencontre aussi plusieurs difficultés (voir ci-dessous), en particulier du fait de la forte précarité du secteur de l'aide à domicile et du manque de légitimité ressenti par ses salariés dans le domaine de l'énergie.

4. Aller plus loin pour améliorer les situations

Les expériences menées montrent qu'il est efficace d'impliquer les acteurs de santé dans la lutte contre la précarité énergétique. L'expérience du CREAQ montre notamment que les prescripteurs sont satisfaits de l'intervention des CMEI, ce qu'autant plus qu'elle a donné lieu à un accompagnement après les visites sociotechniques. De plus, l'intervention des acteurs médicaux peut faciliter les relogements, surtout dans le cas de locataires du parc social. Alors que ces univers restent le plus souvent cloisonnés, un des autres avantages du rapprochement du monde de la santé et des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique est la multiplication des acteurs aptes à repérer et à traiter les situations – en particulier celles des « invisibles ».

S'appuyer sur les arguments de santé est donc un bon moyen pour inviter à l'action. Mais pour aller au-delà des dispositifs expérimentaux et/ou très locaux, cette inclusion réclame du temps et des moyens de formation et d'animation qui restent pour ainsi dire inexistantes, y compris pour sensibiliser les médecins généralistes. Cela suppose également de pouvoir intervenir réellement dans les logements à court, moyen ou long terme, sous peine de créer des demandes sans réponses, point que soulèvent en particulier les CMEI. Sans même évoquer les très faibles ressources financières disponibles pour l'amélioration des logements, les moyens d'action que sont l'application du Règlement sanitaire départemental, la sortie des situations d'insalubrité et la consignation des allocations Logement de la CAF en cas de non-décence restent limités.

Certaines difficultés sont d'origine technique et peuvent dans un certain nombre de cas trouver des solutions à court ou moyen terme : absence de VMC dans les logements rénovés, absence d'informations sur les comportements adaptés (ventilation, bonnes habitudes de chauffage, etc.). Dans l'ensemble, cependant, les situations sont complexes en cas de grande précarité, ce qui nécessiterait un suivi régulier et l'intervention de nombreux acteurs (SCHS, habitat, santé, action sociale, etc.), et la faiblesse des moyens disponibles est manifeste. Il faudrait donc à la fois renforcer le plus possible les liens entre les acteurs de l'habitat, de l'énergie, de l'action sociale et de la santé aux échelles territoriales pertinentes, tout en définissant les modèles de financement adapté – puisqu'améliorer thermiquement les logements des plus modestes est potentiellement rentable au niveau national.

XII. RÔLE ET MISSIONS DE L'OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Stephan Bouzarovski, Professeur à l'université de Manchester et Président de l'Observatoire européen de la précarité énergétique (OEPE) :

« L'Observatoire européen de la précarité énergétique provient d'une initiative de la Commission européenne et a commencé ses travaux en 2016 après une concertation avec des ONG, des universités, des organismes experts, des professionnels de l'action sur la précarité énergétique, des entreprises et des journalistes. Dirigé par l'université de Manchester, l'OEPE repose sur un consortium de treize organisations qui regroupe des universités, des think tanks et des acteurs privés.

L'OEPE a pour mission de mesurer et de surveiller la précarité énergétique en Europe, tout en faisant partager les connaissances et les bonnes pratiques en la matière. Toutes ces informations sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.energypoverty.eu. Pour le moment, la seule langue du site est l'anglais, mais il est prévu de le traduire bientôt en français et dans d'autres langues européennes.

Ce site comporte notamment un tableau de bord d'indicateurs, un référentiel d'acteurs et un catalogue de politiques et de mesures concrètes déjà mises en œuvre. Il propose aussi des matériels de formation, un annuaire de membres et un forum de discussion. L'OEPE organise aussi des événements et des ateliers à travers l'Europe.

Les informations recueillies ainsi apportent de nouvelles données sur la précarité énergétique, essentiellement à travers quatre indicateurs principaux. Les deux premiers mesurent les limitations d'accès aux services énergétiques dans le logement et sont issus des données déclaratives recueillies par Eurostat auprès des ménages. Les deux autres indicateurs portent sur les revenus et les dépenses énergétiques des ménages, dont les statistiques proviennent des enquêtes nationales portant sur leurs budgets. À ce jour, le catalogue de politiques et de mesures de lutte contre la précarité énergétique de notre observatoire est la plus grande base de données sur cette question : elles sont notamment classées par pays, par type de mesures et selon les groupes ciblés, les méthodes de financement et les différentes énergies.

Comment travailler ensemble ? Tout acteur intéressé est tout d'abord invité à devenir membre de l'OEPE afin d'être régulièrement informé de ses activités et rapports. Toute personne concernée peut aussi rejoindre notre forum de discussion, ou nous contacter pour participer aux transferts de connaissance ou s'impliquer plus directement dans des actions nationales, locales ou régionales. Par ailleurs, une action a été engagée plus particulièrement à destination des chercheurs et professionnels impliqués dans la lutte contre la précarité énergétique, qui donne notamment lieu à des événements permettant les échanges de savoirs et de savoir-faire.

Toutes ces façons de s'impliquer plus avant auprès de notre observatoire sont proposées sur notre site Internet, sur lequel chacun est bienvenu et cordialement invité à se rendre, et l'OEPE espère qu'il aura très bientôt l'occasion de travailler avec un certain nombre d'acteurs français de la lutte contre la précarité énergétique. »

Marine Cornelis, Consultante, ESRC Just Energy et membre de l'Observatoire européen de la précarité énergétique :

« En tant que membre de la plateforme de l'OEPE, je précise que nous souhaitons travailler sur un certain nombre d'axes de recherche au niveau européen, et permettre aux acteurs d'Europe qui sont actifs sur la question de la précarité énergétique de réfléchir ensemble de façon plus décloisonnée. »

XIII. SYNTHÈSE DE LA JOURNÉE ET PERSPECTIVES

Jérôme Vignon, Vice-président de l'ONPE :

« A l'issue des travaux de ce colloque de grande qualité, j'aimerais attirer votre attention sur quatre points qui me semblent en ressortir.

Tout d'abord, l'ONPE a réellement progressé au cours de cette deuxième période. La connaissance sur la précarité énergétique a progressé et notre observatoire dispose de meilleurs outils et de meilleurs indicateurs. Grâce au travail de son équipe et de ses partenaires, nous sommes mieux placés qu'hier pour évaluer la situation et nous préparer à l'avenir.

Ensuite, derrière les tendances affichées par les indicateurs, il faut se réjouir que les années 2013-2017 aient été très favorables à la lutte contre la précarité énergétique, mais il est peu probable que cela se poursuive. Durant cette période, le climat a été clément, les coûts de l'énergie modérés sur le marché mondial, et les mesures politiques prises en faveur de la transition énergétique ne se sont pas traduites par une hausse des prix pour les consommateurs.

Durant la période qui s'ouvre, tous ces paramètres devraient s'inverser : dans ce contexte, la précarité énergétique devra donc devenir l'enjeu prioritaire dans le cadre de la transition énergétique. À défaut, ceux qui sont frappés par ces réalités se manifesteront de plus en plus, ce dont témoigne l'actuel mouvement des Gilets jaunes, pour faire reconnaître leurs souffrances. Il faudra ainsi que l'ONPE puisse détecter la situation plus précisément pour les ménages du premier décile des revenus, en tenant aussi compte de la précarité énergétique en contexte professionnel. Cela permettra d'identifier la source des difficultés d'une importante population en raison de mesures qui apparaissent nécessaires par ailleurs.

En troisième lieu, la table-ronde ci-dessus a fait apparaître une tension entre la nécessité de la massification de la rénovation énergétique et celle d'un accompagnement personnalisé des personnes les plus vulnérables, et dont l'atelier 3 a précisé les modalités de la réussite, en particulier en faisant vivre localement des communautés d'acteurs de la lutte contre la précarité énergétique – collectivités, associations, organismes d'aide et de soin, etc. –, afin de créer des maillages sur-mesure en fonction des territoires. Ces deux piliers sont strictement indispensables.

Quatrièmement, les territoires ressortent comme des acteurs majeurs de la lutte contre la précarité énergétique, et ce colloque a démontré que leur rôle est incontournable, comme c'est généralement le cas pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. De ce point de vue, les régions et les départements apparaissent comme les acteurs structurants, même si l'organisation de la gouvernance n'est pas encore à la hauteur du rôle que ces échelons territoriaux sont appelés à jouer.

Durant la table-ronde ont notamment été rappelés les pactes que l'ANAH noue avec les collectivités pour agir en particulier pour la rénovation des copropriétés dégradées. Durant l'atelier 2, les initiatives exemplaires prises par le Conseil départemental de la Gironde, par la CARTTE ou par le FATMEE ont été partagées, et tous les ateliers ont été l'occasion de constater que le territoire – région, département, intercommunalité, commune – est l'échelon pertinent pour réunir les acteurs déterminés à réussir.

C'est d'autant plus le cas que contrairement aux autres domaines de l'action sociale, le combat contre la précarité énergétique nécessite une mise en relation étroite des associations, des personnes qui accompagnent les plus fragiles, des grandes agences publiques, des collectivités territoriales et des entreprises – en particulier des artisans et des fournisseurs –, qui se sentent tous concernés. Cette spécificité collective et nécessairement territoriale doit être un modèle pour l'action sociale dans son ensemble.

Pour conclure, la dimension territoriale possède une autre vertu. Les débats de ce colloque montrent qu'elle s'impose et s'imposera toujours davantage pour des motifs liés à l'éthique publique, qui soutient une forme de mobilisation qui n'est pas de l'ordre de l'efficacité fonctionnelle. Cette mobilisation d'ordre éthique provient du partage collectif d'une conception du bien commun et des types d'espaces où il est possible de vivre, pour tous. À cet égard, ce qui me frappe le plus dans le mouvement des Gilets jaunes, c'est qu'il existe une telle désespérance à l'endroit des outils proposés pour mener la transition énergétique que cette transition elle-même est rejetée. Et, avec elle, le développement durable et son projet, qui vise à créer un environnement de qualité pour tous à partir de la participation de tous.

Pour le dire autrement, il est possible que l'éducation populaire puisse s'emparer de la précarité énergétique pour recréer un terrain local dans lequel la réhabilitation thermique, au-delà de son aspect technique, soit l'occasion d'une réhabilitation éthique. »

Jean-Michel Lobry :

« Vous avez souligné que la logique de la lutte contre la précarité énergétique ne peut être mise en œuvre que localement, condition pour que les acteurs privés, publics et associatifs se rassemblent, ce sera indispensable pour réussir la massification. Dans le même temps, une certaine lecture des nouveaux indicateurs de l'ONPE pourrait laisser entendre que le phénomène recule. Comment répondre à cette lecture ? »

Jérôme Vignon :

« Sur la période 2013-2017, il s'est passé à peu près la même chose pour les indicateurs de la précarité énergétique et pour ceux de la pauvreté. Pour cette dernière, les indicateurs classiques sont restés stables en France, alors que les associations et le grand public perçoivent une aggravation de la misère. De la même façon, l'évolution des indicateurs moyens de la précarité énergétique masque l'approfondissement des difficultés des ménages des deux premiers déciles des revenus – soit en dessous de 1000 euros par mois environ –, que nous n'avons pas observé spécifiquement.

C'est cette réalité que l'ONPE devra expliquer, tout comme les choix méthodologiques qui ont conduit au total de 3,3 millions de ménages en précarité énergétique en 2017, ce qui est inférieur au total calculé avec les indicateurs utilisés jusqu'ici. Cette nouvelle méthode a été retenue à l'issue d'une délibération avec des organisations de la société civile et permettra désormais d'effectuer un suivi annuel. Il revient à l'ONPE d'expliquer pourquoi les résultats obtenus diffèrent de ceux qui résultaient de la précédente méthode, puisque les deux objets mesurés ne sont pas les mêmes. »

Patrick Jolivet, chef du service Prospective et Économie de l'ADEME :

« La précédente méthode d'évaluation de la précarité énergétique par l'ONPE reposait à juste titre sur un panier d'indicateurs, car le phénomène à appréhender est multidimensionnel : il concerne à la fois des ménages qui dépensent beaucoup pour pouvoir se chauffer et d'autres ménages, qui se privent. Afin de mieux souligner ces deux dimensions, l'ONPE et l'ADEME ont décidé de communiquer à partir de 2018 sur les chiffres du TEE et du froid ressenti dans les domiciles.

Ces deux indicateurs cernent respectivement 11,6 % et 15 % des foyers. Dans les deux cas, la période 2013-2017 est marquée par un léger recul, ce qui traduit une amélioration en moyenne, mais ne signifie pas que la situation se soit améliorée pour toutes les personnes en précarité énergétique. D'autres données montrent en effet que la profondeur de ce phénomène augmente, puisque des données provenant du Secours catholique, et qui figurent au tableau de bord de l'ONPE, documentent une hausse du niveau moyen des impayés de factures d'énergie. Il a atteint 790 euros par ménage en 2017 et cette moyenne a augmenté de 190 euros en dix ans.

Lors du colloque national de l'ONPE de 2016 a été présentée une étude montrant que le niveau de la précarité énergétique est très sensible aux prix de l'énergie, et qu'une hausse de 10 % de ces prix ferait basculer 450 000 personnes dans cette situation. Nous ne savons pas si l'hiver 2018-2019 sera rigoureux, mais nous savons déjà que les prix augmentent : l'indicateur français de la précarité énergétique sera donc pour 2018 probablement plus mauvais que celui de 2017.

»

Jean-Michel Lobry :

« Selon la synthèse des échanges de l'atelier 2, investir dans la rénovation des passoires thermiques, c'est investir dans la santé, et c'est rentable : un euro investi dans cette rénovation se traduit par une économie de dépenses de santé pouvant atteindre jusqu'à 1,65 euro. »

Jérôme Vignon :

« Ce calcul est conforme à ce que l'on retrouve très régulièrement en termes d'investissement social : il faut faire valoir – y compris au ministère de l'Économie – que ce type d'investissement représente certes des dépenses immédiates, mais qu'elles sont à terme bénéfiques pour l'ensemble de la collectivité. »

Jean-Michel Lobry :

« Face à la gravité de ces enjeux, ne faudrait-il pas mettre en place un chef de file de la lutte contre la précarité énergétique qui puisse prendre la parole publiquement jour après jour, comme l'a pointé Philippe Pelletier ? En effet, les statistiques du chômage sont présentées chaque mois, alors que celles de la précarité énergétique ne le sont que de loin en loin. »

Jérôme Vignon :

« Cette analyse est tout à fait juste. Il nous faudrait un chef de file politique qui joue le rôle d'un chef d'orchestre, ce qui faciliterait grandement la construction des actions décentralisées. »

XIV. CLOTURE DE LA JOURNÉE

Laure Curvale, Conseillère départementale de la Gironde, déléguée à la Transition énergétique et à la lutte contre la précarité énergétique :

« Du point de vue légal, les Départements sont les chefs de file de la lutte contre la précarité énergétique. Il convient en effet d'apporter de la visibilité à cette lutte, et bien sûr, disposer de moyens de communication adaptés est indispensable. Mais cette visibilité doit aussi permettre de bien articuler le rôle des différents acteurs impliqués.

Dans cet esprit, les travaux de ce colloque sont essentiels pour que ces acteurs puissent disposer de repères solides. À l'échelle du SLIME de la Gironde, qui possède des équivalents dans d'autres territoires et qui a démarré courant 2017, nous avons mis en place des procédures pour disposer de critères et d'indicateurs, dont son chef de projet a fait part dans le cadre de l'atelier 3. L'un d'eux porte sur le nombre de sorties durables des situations de précarité énergétique.

Comme cela a été souligné ci-dessus, les objectifs de massification et d'accompagnement personnalisé entrent en tension. Les retours d'expérience de notre SLIME montrent que cet accompagnement est absolument nécessaire et qu'il doit impliquer des acteurs complémentaires. Cette approche est d'autant plus indispensable que certaines réponses ne se traduisent pas par la rénovation énergétique des logements.

Ceci étant, il faut à présent massifier l'action de lutte contre la précarité énergétique, tout comme la transition énergétique en général. Pour ce faire, il faudrait d'abord pouvoir accéder à un certain nombre de données pour mettre en œuvre le repérage, le cas échéant en utilisant les ressources des CEE pour le financer, tout en gardant à l'esprit les limites à respecter dans l'usage des données personnelles.

Dans ce contexte, le rôle des territoires sera fondamental. Notre Département œuvre pour assumer une animation territoriale, y compris en actionnant les leviers de l'éducation populaire et de mécanismes de démocratie participative afin de créer une adhésion collective à la lutte contre la précarité énergétique. Plusieurs outils sont proposés en ce sens, comme le Forum des solutions solidaires qui ouvrira en février 2019, ou le teasing « Ici et maintenant, la Gironde s'invente pour valoriser les initiatives », qui circule déjà en ligne.

Le 16 novembre 2018 avait lieu une rencontre entre le Conseil départemental et les territoires porteurs de PCAET dans le domaine naturel de Certes, à proximité du bassin d’Arcachon, car c’est avant tout à l’échelle intercommunale que peut se développer dans les meilleures conditions l’adhésion à la transition énergétique. Ce travail de concertation et de mobilisation exige du temps et des moyens, car la participation citoyenne suppose un réel travail : passer à une échelle supérieure exigera donc de nouveaux budgets. Cela pose la question très actuelle du retour du produit de la fiscalité écologique vers les territoires.

Pour clore ce colloque, il ne faut jamais perdre de vue les situations vécues par les familles, comme l’a bien montré le film qui a servi de fil rouge à cette rencontre, et qui montre bien que de très nombreuses personnes sont confrontées au froid, mais aussi à la honte et à la difficulté que représente la demande d’aide, y compris à l’entourage proche.

La précarité énergétique est un phénomène complexe et global, face auquel existent fort heureusement des solutions connues et reproductibles, mais qui nécessitent toujours un accompagnement sur-mesure. C’est ce que m’a appris le passage d’un mandat au départ centré sur les questions énergétiques stricto sensu, donc avant tout sur des dimensions techniques, vers celui de Conseillère départementale, qui est beaucoup plus social. J’ose espérer que ces deux dimensions ne s’opposent pas et qu’il sera possible de déployer largement l’action tout en conservant la qualité humaine de l’accompagnement au niveau des territoires.

Merci, donc, à chacun pour sa participation à ce colloque. Ces remerciements vont en particulier à toutes les personnes de l’ONPE qui ont préparé cette journée, ainsi qu’à notre chef de projet Précarité énergétique, Laurent Vitry, et à toutes les personnes de notre Direction de l’Environnement, qui ont beaucoup consacré de leurs efforts pour qu’elle soit une pleine réussite. »

La séance est levée.

XV. GLOSSAIRE

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIL	Agence départementale d'information sur le logement
ALEC	Agence locale de l'énergie et du climat
ALUR	Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
ALF	Allocation de logement familiale
ALS	Allocation de logement sociale
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage
APL	Aide personnalisée au logement
ANAH	Agence nationale de l'habitat
APA	Aide personnalisée d'autonomie
APPA	Association pour la prévention de la pollution atmosphérique
ARA	Auto-réhabilitation accompagnée
AROSHA	Union régionale HLM en Nouvelle-Aquitaine
ARS	Agence régionale de santé
ASDER	Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables
BEPOS	Bâtiment à énergie positive
BPCO	Bronchopneumopathie chronique obstructive
BRDE	Bas revenus et dépenses élevées
BSR	Brevet de sécurité routière
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAPEB	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
CARSAT	Caisse d'assurance Retraite et de la santé au travail
CARTTE	Caisse d'avance pour la rénovation thermique et la transition énergétique
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CEE	Certificat d'économie d'énergie
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CESF	Conseiller en économie sociale et familiale

CGDD	Commissariat général au développement durable
CIAS	Centre intercommunale d'action sociale
CITE	Crédit d'impôt Transition énergétique
CLCV	Association Consommation Logement Cadre de vie
CLER	Comité de liaison des énergies renouvelables
CLIME	Comité local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie
CMIE	Conseiller médical en environnement intérieur
CNIL	Commission nationale Informatique et liberté
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CREAQ	Centre régional d'éco énergétique d'Aquitaine
CREAI	Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptée (Rhône-Alpes)
CSPE	Contribution au service public de l'énergie
DDELIND	Dispositif départemental d'éradication du logement insalubre ou non-décent
DDTM	Direction départementale des territoires de la mer
DEPAR	Programme CEE « Diagnostics énergétiques pour accompagner la rénovation »
DGEC	Direction générale de l'énergie et du climat (MEDDEM)
DOM	Département d'outre-mer
DPE	Diagnostic de performance énergétique
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EIE	Espace Info Énergie
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPEE	Projet européen <i>European Fuel Poverty and Energy Efficiency</i>
EPT	Etablissement public territorial de la Métropole du Grand Paris
ENL	Enquête nationale Logement
ETP	Equivalent temps-plein
FACE	Fondation Agir contre l'exclusion

FAIRE	Campagne Faciliter, accompagner et informer pour la rénovation énergétique de l'ADEME
FAP	Fondation Abbé Pierre
FATMEE	Fonds d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie et de l'eau
FFB	Fédération française du bâtiment
FSL	Fonds de solidarité Logement
GIP	Groupement d'intérêt public
GRDF	Gaz Réseau Distribution France
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
LABS	
MAPTAM	Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
MOOC	<i>Massive Open Online Course</i> (cours de masse en ligne ouvert à tous).
MTES	Ministère de la Transition écologique et solidaire
OEPE	Observatoire européen de la précarité énergétique
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
OPEN	Enquête sur les évolutions du marché de la rénovation énergétique (France)
ONPE	Observatoire national de la précarité énergétique
ONPES	Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale
ORS	Observatoire régional de la santé
PACT-ARIM	Mouvement national associatif pour l'amélioration de l'habitat
PCAET	Plan Climat Air-Énergie territorial
PDALHPD	Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
PDLHI	Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne
PHEBUS	Enquête Performance de l'habitat, équipements, besoins et usages de l'énergie
PPE	Programmation pluriannuelle de l'énergie
PTRE	Plateforme territoriale de la rénovation énergétique
PUCA	Plan Urbanisme, construction et architecture

RAPPEL	Réseau des acteurs de la pauvreté et de la précarité énergétique
RGE	Reconnu garant de l'environnement
RGDP	Règlement général à la protection des données
RSA	Revenu de solidarité active
SACICAP	Société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accèsion à la propriété
SCHS	Service communal Hygiène et sécurité
SEM	Société d'économie mixte
SLIME	Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie
SOLiHA	Fédération ou associations Solidarité Habitat
TEE	Taux d'effort énergétique
UC	Unité de consommation
UNIOPSS	Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux
USH	Union nationale de l'habitat
VMC	Ventilation mécanique contrôlée